



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 26 NOVEMBRE 2021**



DÉBATS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



NOM – PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORRÉZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORRÉZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONÉDIÈRES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRÉSENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRÉSENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONÉDIÈRES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PRÉSIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRÉSIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH, Jacqueline CORNELISSEN,
Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST, Philippe LESCURE, Didier MARSALÉIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES, Émilie BOUCHETEIL,
Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY,
Jacqueline CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Alexandre MURAT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES SERVICES

Éric LARUE

DIRECTEUR DU CABINET DU PRÉSIDENT

Vincent SEROZ

CHEFFE DE CABINET

Amandine BARRAT

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



L'an deux mille vingt et un et le vingt six novembre, à neuf heures, le Conseil Départemental de la Corrèze s'est réuni à l'Hôtel du Département "Marbot" à Tulle.

Présents :

Monsieur Pascal COSTE, Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Sandrine MAURIN, Monsieur Christophe PETIT, Madame Hélène ROME, Monsieur Francis COMBY, Madame Valérie TAURISSON, Monsieur Jean-Marie TAGUET, Madame Patricia BUISSON, Monsieur Franck PEYRET, Madame Agnès AUDEGUIL, Madame Audrey BARTOUT, Madame Ghislaine DUBOST, Monsieur Jean-Jacques LAUGA, Monsieur Philippe LESCURE, Madame Rosine ROBINET, Monsieur Gérard SOLER, Madame Pascale BOISSIERAS, Madame Emilie BOUCHETEIL, Monsieur Julien BOUNIE, Monsieur Christian BOUZON, Madame Sophie CHAMBON, Madame Claude CHIRAC, Monsieur Bernard COMBES, Madame Jacqueline CORNELISSEN, Monsieur Laurent DARTHOU, Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Monsieur Sébastien DUCHAMP, Monsieur Jean-François LABBAT, Monsieur Didier MARSALEIX, Madame Frédérique MEUNIER, Monsieur Anthony MONTEIL, Madame Annick TAYSSE, Madame Sonia TROYA, Madame Stéphanie VALLÉE, Madame Marie-Laure VIDAL , Monsieur Eric ZIOLO

Pouvoir :

Madame Marilou PADILLA-RATELADE à Monsieur Christophe ARFEUILLERE

Sandrine MAURIN remplit les fonctions de secrétaire.



Le quorum étant atteint à l'ouverture de la séance et pendant l'examen de chacun des rapports et l'adoption de chacune des délibérations, le Conseil Départemental peut valablement siéger et délibérer.



Table des matières

CONSEIL DÉPARTEMENTAL du 26 NOVEMBRE 2021

PAGES

Ouverture de la séance par Monsieur Pascal COSTE, Président
et introductions 10 à 16

EXAMEN DES RAPPORTS ET INTERVENTIONS

COMMISSION DE LA COHÉSION SOCIALE

201	Plan Ambition Santé	17 à 22
202	Politique Départementale d'Insertion - Bilan de l'avenant au Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021 - Le Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2022-2024	23 à 30
203	Soutien à la revalorisation salariale des métiers de l'aide à domicile	31 à 35
204	Convention de partenariat entre l'Etat et le Conseil Départemental pour la mise en place d'un intervenant social en gendarmerie	36
205	Politique culturelle départementale 2022	37
206	Actions en faveur des collèges publics : dotation principale de fonctionnement - Exercice 2022	38
207	Collèges privés sous contrat d'association - Dotations 2022	39

COMMISSION DES FINANCES, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

101	Décision Modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2021	40
102	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - Décision Modificative n° 1 au budget 2021	41
103	Centre Départemental de Santé : Décision Modificative n° 1 au budget 2021	42
104	Autorisation d'ouverture des crédits du budget 2022 avant le vote du budget par l'Assemblée et taux d'évolution des Etablissements sociaux et médico-sociaux	43
105	Admissions en non-valeur, créances éteintes et remises gracieuses	44
106	Actualisation du tableau des emplois budgétaires au 30 septembre 2021	45
107	Participation financière à la Protection Sociale Complémentaire	46
108	Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de Téléassistance : rapport d'activité 2020	47
109	Marchés publics et accords-cadres - Compte rendu de la délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental (Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)"	48
110	Moratoire sur l'éolien en Corrèze	49

M. LE PRESIDENT – Mes chers collègues, il nous faut désigner le Vice-Président et la secrétaire de séance va faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

* *
*

Mes chers collègues, nous pouvons délibérer valablement, tout le monde étant présent ou représenté.

Le Conseil Départemental de novembre permet traditionnellement de traiter de la décision modificative et de l'aspect financier. Cette année encore, la décision modificative suscite très peu de remarques et ne présente aucun impact budgétaire. Elle confirme les prévisions du budget primitif.

Lors du premier Conseil Départemental ayant suivi les 2 Conseils Départementaux d'installation, nous avons souhaité que la transition écologique constitue un axe fort, notamment avec « Corrèze Rénovation Energétique », dont le bilan sera effectué début janvier avec la Commission et l'ensemble des partenaires afin d'établir une première évaluation. A l'heure actuelle, le rythme d'entrée dans le dispositif est de 15 logements par jour, ce qui constitue un nombre important. 23 entreprises ont déjà fait l'objet d'une convention pour réaliser les futurs travaux et 12 autres sont en cours de conventionnement. Cela témoigne d'une prise de conscience des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et artisans locaux. Un appel peut être renouvelé auprès de toutes celles et ceux qui disposent de compétences en matière de diagnostic énergétique, point noir du moment et présentant de forts besoins d'embauche.

La transition écologique doit également passer par le plan départemental de gestion de l'eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Les assises de l'eau se sont tenues cette semaine avec l'Association des Maires et la Préfecture. Elles ont permis de lancer, de façon plus officielle, le comité de pilotage du plan départemental. Je propose d'étudier avec la Commission la possibilité d'ajouter aux participants un comité citoyen, ou une représentation citoyenne allant au-delà des associations. Je pense qu'il serait intéressant d'ouvrir la participation plus largement à des personnes qui manifestent de l'intérêt pour le sujet.

L'ordre du jour sera essentiellement consacré, outre la vie de la maison, à 3 axes essentiels :

- la politique de la santé (plan Ambition Santé),
- le Pacte Territorial d'Insertion et l'accès à l'emploi,
- la revalorisation salariale des métiers d'aide à domicile.

Concernant la santé, un point d'étape sera effectué au sujet de la création du Centre de Santé, qui atteint les 10 médecins souhaités. Il sera nécessaire, là aussi, d'élargir le champ d'action, car la demande médicale est de plus en plus soutenue. Au-delà des mesures prises et des antennes qui ont été créées, je pense qu'il faudra ajouter d'autres centres ou revoir le rayonnement. La démarche a eu un effet très positif sur la vaccination et a apporté du soutien à des instances sanitaires dépassées. Elle a, cependant, engendré un coût humain et un impact sur la santé publique, puisque les médecins mobilisés pour la vaccination n'ont pas pu se montrer aussi présents auprès de leurs patients qu'à l'accoutumée. Un nouveau pic de besoin en vaccination se profile au niveau national à un moment où les maladies classiques sont, elles aussi, en plein essor. Il faudra donc trouver un équilibre.

Le plan Santé aborde plusieurs thématiques :

- le temps médecin,
- la promotion des métiers d'attractivité,
- la communication sur l'ensemble des dispositifs,

- la coordination des acteurs. A ce sujet, je souhaite que soit créé, dès début janvier, un comité de pilotage de l'ensemble des forces vives autour de la santé (collectivités territoriales, professionnels de santé, universités...). Les initiatives qui fleurissent de toutes parts doivent être additionnées et coordonnées.

Concernant le Pacte Territorial d'Insertion (PTI), l'objectif est « d'aller vers l'emploi », avec plusieurs volontés affichées. Tout d'abord, je tiens à féliciter l'ensemble des participants pour leur travail remarquable. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'ensemble du personnel travaillant sur le sujet. 93 % des actions sont réalisées. Sur les 30 fiches-actions restantes, 2 n'ont pas été conduites, soit parce qu'elles étaient devenues obsolètes, soit parce que la crise sanitaire n'a pas permis de les mettre en place. Je salue les acteurs et services impliqués qui réalisent un travail probant, démontré par une baisse du rSa de 15 % (ou plus précisément 14,5 % en intégrant la période Covid), alors que la baisse nationale a été de 5,5 % (crises COVID comprises).

A la continuité, s'ajoutera l'amplification, avec la volonté assumée de ne pas se limiter aux bénéficiaires du rSa, mais d'élargir le champ d'action à toutes les personnes qui recherchent un emploi. Une réflexion s'est ouverte avec la Vice-Présidente et les services de la Région pour renforcer la politique de formation et additionner les dispositifs. La collaboration sera donc accrue pour décupler l'action. L'objectif est le retour à l'emploi. La politique du « Quoiqu'il en coûte » peut prêter à débat, mais la France reste, malgré tout, le pays qui a le plus donné en matière de solidarité globale et qui a joué le meilleur rôle d'amortisseur.

Alors qu'une légère relance peut être envisagée, il est important que toutes les personnes qui peuvent travailler retrouvent un emploi. Je ne parle pas ici de celles qui se trouvent en situation d'inemployabilité et pour lesquelles il existe des dispositifs spécifiques. En revanche, les personnes qui souffrent de maux de dos en sentiront les effets à leur domicile comme sur leur lieu de travail. La différence est que, dans le second cas, elles aideront la nation et contribueront au maintien de la solidarité. Le message passé auprès des travailleurs sociaux a été clair. La solidarité repose essentiellement sur ceux qui travaillent et il en va de l'élan collectif.

Enfin, une brique supplémentaire viendra s'ajouter au modèle de protection sociale en matière de maintien à domicile en Corrèze. Elle résulte d'un travail de longue haleine. Elle ne jaillit pas subitement parce que le Gouvernement suit une logique électoraliste. Je rappelle qu'un travail colossal a été réalisé depuis 5 à 6 ans pour sauver notre modèle, pallier les faillites et de nombreuses difficultés. De plus, je le répète : l'aide aux personnes âgées ou la prime compensatrice de handicap ne sont pas des aides collectives, mais individuelles. Nous avons remis les choses à leur place en réindividualisant ces aides, en soutenant les services d'aide à domicile dans la digitalisation de leur activité afin de maximiser leur efficacité qui doit, d'ailleurs, être vérifiée pour justifier le versement d'argent public. La création d'AMAC (Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze) a notamment permis la création d'outils visant à rendre le métier plus attractif. L'Académie fonctionne et suscite de l'intérêt. Depuis le début du mois de novembre, la Région apporte son soutien au Département pour amplifier le dispositif, grâce auquel plus de 60 CDI (Contrat à Durée Indéterminée) ont été formés et intégrés au cours des 8 derniers mois. Ils doivent à présent être accompagnés pour maximiser leur fidélisation.

Un travail a donc été mené sur le recrutement, la formation, la fidélisation. Il doit à présent porter sur la revalorisation. La question a déjà été abordée avec les aides à domicile, mais nous ne souhaitons pas prendre de décisions avant les élections pour éviter toute instrumentalisation. Nous avons, je pense, été remarquables en la matière, car ce sujet n'a pas constitué d'opportunité de polémique. Nous avons indiqué aux personnels d'aide à domicile que les élus, au sortir des urnes, travailleraient sur la revalorisation salariale de leur métier. Puis, sont arrivées les décisions gouvernementales, avec l'avenant 43 et son lot d'inégalités.

La politique proposée consistera à placer tout le monde sur un pied d'égalité et à revaloriser le taux horaire autour de 22 €. Le Gouvernement s'est attaqué au sujet, sans concertation avec les collectivités locales. L'impact pour le département est assez fort : plus de 2,5 M€ en année pleine sur la PCH (Prestation de Compensation eu Handicap). Notre plus vive inquiétude est que même une revalorisation du taux horaire de la prestation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) ne peut garantir un salaire meilleur pour les personnels concernés. Le modèle en cours d'élaboration avec les services d'aide à domicile consistera donc à faire en sorte que la revalorisation de l'heure payée aux prestataires garantisse une augmentation du salaire net des aides à domicile. Il s'agit d'un point très

important. Le raccourci est médiatique, mais n'a pas forcément d'effet concret. En Corrèze, très peu d'aides à domicile sont rémunérées en dessous des 22 € proposés par le Gouvernement.

Je termine en remerciant très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé aux campagnes d'attractivité, toujours en cours. La participation à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine a constitué une séquence intéressante. Aux dires de son Directeur, les flux concernant la Corrèze ont été conséquents, témoignant donc d'une certaine notoriété. Les Jobs dating ont également bien fonctionné, tant sur le plan de la santé que de l'entreprise. Le MIF (Made In France) a permis aux exposants d'obtenir des contacts prometteurs. Je souligne que les campagnes d'attractivité ne nuisent en rien, bien au contraire, à l'emploi des Corrèziens : ce n'est pas parce que nous nous tournons vers l'extérieur, à la recherche de compétences à combler, que l'emploi des Corrèziens s'en trouve impacté. La politique adoptée est équilibrée, mesurée : elle vise aussi bien à maximiser l'emploi des Corrèziens qu'à répondre aux besoins des métiers en tension (santé, bâtiment...) grâce à des apports extérieurs.

L'ensemble des Conseillers Départementaux est invité à une nouvelle séquence qui s'ouvrira la semaine prochaine. Dans cette période charnière, à la veille d'élections présidentielles et législatives, il sera important de réaffirmer que les Départements sont une chance pour la France, qu'ils sont engagés, utiles, et qu'ils travaillent de concert avec les Régions et les Communes.

Enfin, je tiens à vous faire part de quelques évolutions en termes d'organigramme et de personnel. Je remercie Philippe FAUGERON pour son intérim dans la vie de l'Assemblée. Il sera définitivement remplacé par Annie CERON. Notre Directeur Général, Alexandre MURAT, quittera ses fonctions au tout début janvier. Nous le remercions d'avoir terminé le mandat en cours, pour les actions menées et la bienveillance dont il a fait preuve. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouveaux choix.

L'Assemblée applaudit Monsieur MURAT.

Monsieur MURAT sera remplacé par Christiane AYACHE qui a déjà officié dans plusieurs collectivités départementales ou communales et qui a également été SGAR (Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales) en Limousin, avant la fusion des Régions.

Je cède la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES — Nous, membres de l'opposition ou de la minorité, nous nous associons aux remerciements adressés au Directeur Général pour son action. Nous avons pu travailler avec lui en toute transparence. Dans les dossiers difficiles comme Corrèze Habitat ou les dossiers économiques, vous avez constitué, Monsieur MURAT, un courroie de transmission efficace et surtout experte. Nous vous en remercions. En revanche, si vous aviez démissionné avant les élections départementales, peut-être auriez-vous pu devenir Conseiller Départemental (c'est parfois un bon tremplin). Je vous invite à y réfléchir même si la prochaine échéance est lointaine. Nous serions ravis de vous compter parmi les Corrèziens.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je suis bien obligé, de par ma fonction et parce que c'est le rôle d'une opposition démocratique, de tempérer quelque peu votre sentiment de toute-puissance dans ce Département. Pour les uns, Pascal COSTE, vous êtes formidable ; pour les autres, vous êtes incorrigible, car vous venez de nous donner une nouvelle illustration de votre méthode. Méthode qui peut être disséquée en différentes étapes.

Vous lancez une opération très médiatisée, que vous baptisez « Corrèze Rénovation Energétique ». L'objectif est de permettre à beaucoup de Corrèziens de rénover leur logement, à faible coût et en faisant travailler les artisans et entreprises du bâtiment corrézien, tout en participant à la décarbonation de notre planète. Cependant, vous avez, si j'ose dire, mis la charrue avant les bœufs. Vous savez bien à quel problème je fais allusion. Les entreprises du bâtiment ne peuvent déjà pas répondre à la demande de travaux, avant même le développement de votre opération de rénovation, parce qu'elles manquent de main-d'œuvre et n'en trouvent pas, comme vous l'avez souligné tout à l'heure. Nous le constatons à travers votre fameux dispositif « Boost Emploi », où il reste pas moins de 5 260 offres d'emploi à pourvoir (5 260 au jour où nous avons vérifié). Je propose, d'ailleurs, de rebaptiser ce dispositif « Boost annonces d'emploi ». Le nombre d'offres a continuellement augmenté ces derniers mois et montre bien que « Boost

Emploi » ne suffit pas à résoudre les problèmes. Les entreprises et organisations professionnelles voudraient qu'on les aide à trouver des salariés, pour qu'elles puissent continuer à travailler et pour que l'activité économique du département soit préservée. Françoise CAYRE, qui sera réélue la semaine prochaine à la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de la Corrèze (je dis bien « de la Corrèze »), a insisté récemment sur « les problèmes de recrutement qui minent actuellement nos entreprises ».

Vous avancez, Monsieur le Président, votre intention de lancer, d'ici la fin de l'année, un plan pour recruter 400 salariés, notamment des plaquistes et des plombiers-chauffagistes. Cela est facile à dire, mais plus difficile à réaliser, surtout rapidement. Vous montez alors une opération audacieuse. Comme les entreprises ne trouvent pas de main-d'œuvre en Corrèze, vous allez en chercher à Paris avec les chambres consulaires, la fédération du BTP, d'autres organisations professionnelles et quelques entreprises comme E.R.A Industrie ou Polytech. Vous avez organisé la semaine dernière, 3 journées de recrutement à la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris, où se sont tenus 153 entretiens, mais pas seulement pour des contrats d'embauche, d'après ce que l'on peut apprendre de Facebook. Il arrive, en effet, que nous soyons obligés de passer par ce réseau pour obtenir des informations. Combien, parmi ces contacts, déboucheront réellement sur des déménagements et des embauches en Corrèze ? Peut-être nous le direz-vous un jour, du moins l'espérons-nous.

Ce problème de recrutement n'est pas spécifique à la Corrèze, comme vous le savez. Plutôt que de faire un coup ponctuel, sans doute audacieux, mais souvent très aléatoire, il serait sûrement beaucoup plus efficace de mettre en place, pour les demandeurs d'emploi (notamment corréziens), un dispositif de recrutement et de formation au sein des entreprises elles-mêmes pour les postes qu'elles recherchent. A ce titre, j'ai récemment rencontré, dans les réunions de zone économique sur le territoire de Tulle Agglo, beaucoup de chefs d'entreprise qui m'ont signalé qu'une distance de 15 kilomètres constituait une limite pour beaucoup de chercheurs d'emploi. Cela témoigne d'un faible esprit de mobilité au sein de nos territoires qui constitue un frein permanent. Peut-être pourrait-on imaginer, pour les 3 premiers mois d'une embauche, un chèque d'aide au transport, afin de prendre en considération la question de la mobilité.

Je reviens sur nos propos au sujet de l'embauche. Ce système existe depuis plusieurs années au sein de la société Polytech. Le Département, sans doute avec le concours de la CCI, pourrait aider les entreprises à la mise en place de tels dispositifs. Ainsi, Monsieur le Président, votre opération « Corrèze Rénovation Énergétique » aurait-elle peut-être de meilleures chances de succès, ce que nous attendons tous.

J'en viens à l'un des rapports de cette séance, qui porte sur l'un des principaux sujets d'inquiétude des Corrégiens : la désertification médicale. Vous l'avez soulignée dans votre propos liminaire. Le Département se soucie de cette question depuis déjà quelque temps, et c'est normal. La question est de savoir s'il s'en occupe de manière appropriée ou suffisante. A la lecture de votre rapport, on peut en douter. Peut-être en partie parce qu'il n'est pas très clair sur plusieurs points.

Il y a quelques mois, dans votre programme pour les élections départementales, vous avez pris l'engagement d'installer « des médecins généralistes et spécialistes salariés du Département là où il y en a besoin ». Dans votre rapport pour cette séance, vous reconnaissez que la démographie médicale est « de plus en plus inquiétante », et vous annoncez un renforcement stratégique du plan Ambition Santé avec le développement d'actions nouvelles. Vous annoncez notamment 2 nouvelles antennes du Centre Départemental de Santé d'Egletons pour fin 2021 ou début 2022. Si j'ai bien compris, il s'agit de la création d'antennes à Bort-les-Orgues et à Tregnac. Que comptez-vous faire, Monsieur le Président, pour les secteurs d'Argentat, de Goullès, de Lapeau, d'Uzerche, de Brive et de Naves, par exemple, pour lesquels vous indiquez que des demandes ont été formulées, ou que le Département a été interpellé ?

Vous annoncez 14 médecins salariés du Centre Départemental de Santé à la fin de cette année, pour 10 équivalents temps plein, contre 10 médecins et 7,3 équivalents temps plein actuellement. Parmi ces 14 médecins, combien sont arrivés de l'extérieur de la Corrèze ? Combien étaient déjà en activité et ont accepté de la prolonger malgré leur âge avancé et pour une durée forcément limitée ? Vous allez expérimenter 4 cabines de télé-médecine. Où seront-elles précisément installées au début de l'année prochaine, dans quelles communes, dans quels établissements, et avec quels dispositifs périphériques ? Vous allez recourir à des infirmières en pratique

avancée pour des préconsultations et de la télémédecine, ce qui est très bien, mais à partir de quand exactement ? Vous allez mettre en place 2 fauteuils dentaires nomades (en espérant qu'il y aura des dentistes) en secteur rural, qui manque en effet de professionnels : comment cela va-t-il fonctionner ?

Enfin, concernant les mesures que vous prévoyez pour attirer en Corrèze des étudiants en médecine, j'espère qu'elles en convaincront certains de s'installer dans le Département, mais ce sera sans doute difficile puisque tous les Départements rivalisent d'incitations pour attirer de jeunes médecins.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et chers collègues.

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Monsieur ARFEUILLERE.

M. ARFEUILLERE – Merci, Président.

Mes chers collègues, en septembre dernier, notre séance était principalement consacrée aux actions et projets liés à la transition écologique, conformément à nos engagements pour un Département accélérateur de la transition écologique. La séance d'aujourd'hui sera largement dédiée aux questions de solidarité et va nous permettre de concrétiser de nouveaux engagements pour un Département protecteur des Corrèziens. Santé, emploi, collège et culture, autant de sujets à l'ordre du jour démontrant toute la diversité de notre action au cœur du quotidien des Corrèziens.

Je ne reviendrai pas dans le détail sur les dossiers qui nous seront présentés tout à l'heure par nos collègues. Mais toutes les décisions que nous allons prendre ce matin ont un point commun : elles marquent le caractère essentiel de l'action du Département. Une notion parfois oubliée par un Gouvernement qui a trop souvent tourné le dos aux collectivités, ne leur accordant que peu de considération et de confiance. Nous l'avons constaté dans la gestion de la crise sanitaire que traverse notre pays et le voyons encore aujourd'hui, à travers les réformes conduites à la va-vite, à 6 mois des élections nationales, sans concertation ni considération pour les Départements, même sur les sujets qui les concernent directement comme l'APA ou la PCH.

Pourtant, nos Départements sont une vraie chance pour la France. C'est d'ailleurs cette thématique que l'ADF (Assemblée des Départements de France) a placée au cœur des Assises des Départements de France, qui se tiendront la semaine prochaine dans l'Ain et réuniront plus de 1 000 élus départementaux.

Aujourd'hui, l'impératif est de faire entendre encore plus fort la voix de nos Départements. D'abord, dans le cadre du projet de loi 3DS (relatif à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale), en cours d'examen au Parlement. 3D, 4D, 3DS... Pour un texte qui vise à simplifier l'action publique locale, nous avons déjà du mal à suivre avant même qu'il ne soit adopté, mais aussi dans le cadre du débat national qui s'ouvre avec les présidentielles et les législatives 2022. L'action locale et la proximité avec nos concitoyens constituent l'ADN (Acide DésoxyriboNucléique) de nos Départements. Nous les avons protégés aux côtés des communes et avons démontré, une fois de plus, que les Départements sont une composante essentielle et majeure de la République. Il faut savoir tirer les leçons des crises successives que nous avons traversées car, souvent, les Départements ont eu le sentiment d'avoir été empêchés d'agir, avec des règles et des injonctions parfois contradictoires de l'Etat. Tout cela produit un sentiment de complexité, ressenti par nos concitoyens.

L'enjeu est aujourd'hui de redonner à chaque acteur les capacités d'agir aux niveaux pertinents. Les Départements sont dans le cœur des Français. Ils doivent être également au cœur de la République décentralisée que nous appelons de tous nos vœux. Pour leur action, les Départements répondent à l'aspiration des Français pour une meilleure qualité de vie. Les décisions que nous allons prendre aujourd'hui, pour les collèges ou encore la culture, constituent des exemples concrets. Les Départements sont aussi des fers de lance en matière de rénovation, en mêlant le bon sens et la créativité, comme nous l'avons démontré avec le « 100 % fibre » ou « Corrèze Transition Ecologique ». La solidarité est également au cœur de l'action des Départements, qui accompagnent nos concitoyens à tous les âges de la vie, comme nous le verrons tout à l'heure concernant la santé et l'emploi.

Sur tous ces sujets, l'ADF formera, lors de ses Assises, 102 propositions qui seront l'expression partagée de nos ambitions pour nos territoires. Ces territoires sont également incarnés par nos communes, comme nous l'avons vu la semaine dernière à l'occasion du Congrès de l'Association des Maires de France. David LISNARD a été désigné à cette occasion pour représenter les Maires de France. Un Président à la tête d'une équipe large et ouverte, au-delà des courants partisans, avec pour seul intérêt de porter la voix des communes et des territoires. Une démarche dans laquelle nous nous inscrivons pleinement et que nous faisons nôtre localement, car notre Département est aussi fédérateur des énergies de la Corrèze.

A ce titre, je voudrais saluer nos 2 futurs Présidents après le renouvellement des instances de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, et de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les résultats exprimés ont été clairs et viennent confirmer l'action conduite ces dernières années, malgré une regrettable faible participation, qui n'a pas été encouragée par les récentes réformes du Gouvernement concernant les chambres consulaires. Les organisations proposées par les nouvelles équipes des chambres au niveau départemental vont permettre de renforcer la proximité et l'action, à l'échelle de nos bassins économiques. Nous resterons un partenaire privilégié des chambres pour soutenir nos acteurs économiques et leurs initiatives, qui font le dynamisme de la Corrèze.

Pour faire avancer notre Département, nous travaillons aussi avec la Région, en développant des collaborations et des complémentarités, comme nous avons su le faire avec la fibre ou l'agriculture. De nouveaux partenariats sont à développer, notamment sur l'emploi, la formation ou la santé, domaines dans lesquels nos initiatives sont regardées avec intérêt, et même parfois envie. A Bordeaux, où nous savons pouvoir compter sur notre Président, Pascal COSTE, pour porter la voix de la Corrèze.

Une Corrèze qui a brillé au-delà de nos frontières en ce mois de novembre, avec une présence remarquée dans plusieurs événements nationaux. Au salon du Made in France, où 12 artisans, créateurs et producteurs corréziens ont fait la promotion de nos productions et savoir-faire à Paris, du 11 au 14 novembre. Au grand salon gastronomique du Jura, avec Régal Expo, dont la Corrèze était l'invitée d'honneur du 19 au 21 novembre. Tout au long du mois de novembre et jusqu'à ce week-end, la Maison de la Nouvelle-Aquitaine à Paris a pris les couleurs de la Corrèze. Une opération qui a permis de faire rayonner les filières et produits emblématiques de notre département avec « Origine Corrèze ». Cette présence a également été enrichie par 3 jours de Jobs dating, du 16 au 18 novembre, dans la lignée de notre campagne d'attractivité « Venez vivre en Corrèze ». Entreprises, consulaires, fédérations professionnelles, collectivités... une vingtaine de partenaires étaient présents à nos côtés pour présenter aux Franciliens tous les atouts et opportunités de notre territoire, en termes d'emploi et d'installation.

Fiers de notre territoire, nous continuerons à innover pour le valoriser, en faisant le choix du collectif, en fédérant nos partenaires et nos énergies pour porter ensemble la voix de la Corrèze.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci Christophe.

Nous reviendrons sur la question de la santé avec la présentation du rapport. J'ai bien compris que je ne vous surprends pas, mais je dirais que vous aussi, ce qui tombe bien. Il faut être cependant prudent. J'ai entendu le même discours concernant la fibre, pour laquelle il a été avancé, là aussi, que nous mettions la charrue avant les bœufs. Mais, au final, les bœufs sont arrivés avant la charrue, et le sillon a bel et bien été tracé. J'entends votre appel concernant l'emploi, pour lequel il faut œuvrer davantage, et suis en accord avec ce discours. Mais je rappelle aussi vos propos tenus lors de la création de Boost Emploi : « Cela est-il bien de votre compétence ? Est-ce un sujet que vous devez traiter ? ». Dans le cadre de l'évolution du PTI (Pacte Territorial d'Insertion) et de la commande qui a été passée, Boost Emploi ne doit plus se limiter à la mission qui nous était dévolue, mais doit aller beaucoup plus loin dans la relation avec l'entreprise et faire du « cousu-main », comme l'ont dit à juste titre Gilles LUC, Président de Polytech, et bien d'autres. Je pense que nous devons tous nous mobiliser.

Vous avez très justement abordé la question de la mobilité. Il est vrai que le prix des carburants pèse aujourd'hui très lourd. Pour replacer les choses dans leur contexte, je vous informe que 80 % des plans d'aide rSa et plans territoriaux d'insertion comportent des mesures de mobilité, sans compter les conventions passées avec l'ADER sur les locations

de voitures, de scooters, etc. La mobilité constitue un véritable sujet. Nous rencontrons de grosses difficultés dans l'extension des transports interurbains comme urbains, sans jeter la pierre dans les jardins des 2 agglomérations. Cette solution doit aussi être utilisée. La question de la mobilité doit susciter une véritable prise de conscience de la part de nos concitoyens : si ceux qui disposent d'un véhicule utilisaient davantage les transports en commun, les agglomérations renforceraient leur service. Par ailleurs, la loi « climat et résilience » qui vient d'être votée et va scléroser nos territoires, en limitant l'arrivée de nouvelles entreprises et la constitution de zones économiques, réduira la proposition d'emplois et donc la densité de personnes susceptibles d'utiliser les transports en commun.

Concernant la santé et la typologie des médecins, 7 viennent de l'extérieur de la Corrèze. Parmi l'autre moitié, un médecin qui approche de la retraite m'a adressé une demande d'emploi au Centre de Santé, rédigée sur une ordonnance, « prescrivant » ainsi son embauche. De nombreux médecins, épuisés, veulent terminer leur carrière ou la prolonger au-delà de la retraite dans le salariat. Faut-il les refuser ou permettre une transition ? La réponse est de permettre la transition, tout en évitant l'hémorragie.

Je cède la parole à Francis pour présenter le plan santé et ouvrir le débat sur le sujet.

Mme BOISSIERAS – Je souhaite revenir sur la question de la mobilité. Nous pouvons nous interroger sur l'efficacité du « versement transport » devenu « versement mobilité ». Je pense que les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), agglomérations, etc., devraient travailler ensemble de façon à renforcer l'efficacité des contributions des entreprises. Je relève ici une grosse problématique.

M. LE PRÉSIDENT – Sur ce sujet, comme sur d'autres, il ne faut pas s'excuser de revisiter certains aspects. La question de la solidarité ne doit pas nous empêcher de réfléchir à l'évolution de certains dispositifs et de la collaboration avec les intercommunalités. Nous demanderons sans doute aux services de requestionner ces dispositifs de mobilité, devenus cruciaux en cette période. Il ne s'agira pas forcément de les modifier, mais de mener une réflexion à leur sujet pour s'assurer qu'ils répondent réellement aux besoins.

RAPPORT N° 201

PLAN AMBITION SANTÉ

M. COMBY — Merci, Président. Comme en attestent les échanges, la santé est la première préoccupation des Corrèziens et de leurs élus. De nombreux départs en retraite de médecins ne sont pas remplacés, notamment sur les territoires ruraux, mais pas uniquement. Nous avons fait le choix d'agir, dès 2019, avec la mise en place du plan Ambition Santé Corrèze, qui se déclinait en 3 axes :

- le soutien financier aux collectivités qui souhaitent déployer des maisons de santé ou des maisons médicales,
- le soutien financier aux étudiants en médecine pour favoriser leur installation en Corrèze,
- le déploiement du Centre Départemental de Santé.

Après ces 2 années d'action, nous souhaitons continuer à assurer un accès à des soins de qualité et de proximité à tous les Corrèziens. Nous voulons donc renforcer le Plan Ambition Santé, en multipliant les ambitions et en intensifiant notre action, qui se déclinera dorénavant en 5 axes, découlant du travail de réflexion mené auprès des médecins, des étudiants internes et divers partenaires du Conseil Départemental. Les 2 premiers axes de renforcement sont majeurs :

Axe 1

- Augmenter le temps médical, en aidant les médecins à se concentrer sur la médecine et en les déchargeant de tâches administratives. Concrètement, cela passera par le recrutement d'infirmières en pratique avancée qui réaliseront des préconsultations et pourront effectuer des visites à domicile avec une valise connectée.
- Mettre en place des cabines et des bornes de télémedecine, avec une expérimentation sur 4 territoires corrèziens en fonction des besoins, qui seront affinés dans les semaines qui viennent. Déployer également des fauteuils dentaires nomades en milieu rural, où les dentistes font cruellement défaut.

Axe 2

- Continuer à promouvoir les métiers auprès des jeunes étudiants et à les attirer en Corrèze. Nous maintiendrons les bourses à destination des jeunes médecins généralistes, des médecins spécialistes et des infirmières en pratique avancée. Ces bourses compléteront des aides déjà existantes dans le cadre du contrat d'engagement de service public dont bénéficient certains étudiants au sein des facultés.
- Poursuivre le remboursement des frais de déplacement pour inciter les étudiants à effectuer leur stage en Corrèze et former des médecins maîtres de stage qui commencent à manquer.
- Mettre en place une maison virtuelle des internes en médecine, c'est-à-dire un numéro de téléphone unique qui permettra d'aider les internes dans leur installation ou leur stage en Corrèze (hébergement, services, etc.).
- Créer une antenne universitaire déportée au-delà de la deuxième année de médecine, pour ajouter un certain nombre d'étudiants aux quotas des facultés.

Axe 3

- Proposer des solutions aux médecins généralistes avec, par exemple, la création d'une plateforme de soutien administratif aux médecins libéraux grâce aux moyens de « Corrèze Santé ».
- Promouvoir la diversité des métiers.
- Encourager les exercices regroupés et coordonnés, avec le soutien ponctuel du Centre Départemental de Santé pour des cabinets qui en ont besoin.

Axe 4

- Coordonner tous les acteurs, avec la création d'un poste de chef de service santé au Conseil Départemental. Il sera chargé de la mise en place des conventions multipartenariales et d'un observatoire partagé. L'objectif sera de mutualiser les moyens et développer les actions du Plan Ambition Santé.

Axe 5

- Communiquer sur nos dispositifs et assurer la diffusion des aides que nous proposons.

Parallèlement, au niveau du Centre Départemental de Santé, lancé en 2019 et disposant actuellement de 5 antennes (Egletons, Neuvic, Meymac, Sornac, Ussel), la dynamique sera maintenue avec de nouvelles ouvertures dans les semaines et mois à venir à Bort-les-Orgues, Treignac et Chamberet, et avec le renforcement de l'antenne de Meymac.

Ces diverses actions témoignent de l'amplification de notre engagement pour que les Corrèziens aient accès à des soins de qualité, partout dans le Département.

Mme TAYSSE – On ne peut que se louer de partager des ambitions en matière de santé, mais je pense que nous avons éprouvé l'inefficacité de toutes les mesures incitatives proférées sur le sujet. Pour exemple, la prise de rendez-vous auprès d'un ophtalmologue en Corrèze est soumise à un délai de plus d'1 an, tandis que, à Paris, Doctolib propose plus d'une quinzaine de créneaux dès le lendemain, voire le jour même. Cette situation est intolérable, insupportable, et le plus haut niveau de l'Etat devra, à un moment ou à un autre, avoir le courage de mettre le pied dans la fourmilière du Conseil de l'Ordre, car c'est là que se trouve le blocage. L'argent public contribue à former les médecins. Il n'est donc pas acceptable, dans une démocratie comme la nôtre, que le service rendu en bout de chaîne soit aussi inégalitaire. C'est un scandale. Je pense que les mesures incitatives sont une bonne chose, mais qu'elles ont déjà souvent fait la preuve de leur inefficacité.

Plus modestement, je voudrais également revenir sur l'action corrézienne. Un élément nous froisse dans ce rapport : les débats et données objectives de terrain sur lesquels se fondent les choix d'implantation, de renforts médicaux, ne sont pas lisibles et clairs pour les élus de l'opposition que nous sommes. En l'absence de clarification du fondement objectif de ces choix, nous ne pouvons voter un tel rapport. Nous avons besoin d'information sur les échanges qui se sont tenus entre vous et l'ARS (Agence Régionale de Santé), et sur le raisonnement et la logique qui ont présidé aux choix géographiques d'implantation. Ces éléments sont obscurs et non accessibles. Privés de cette information, nous nous abstenons sur le vote de ce rapport.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie. C'est une bonne idée. Pour être clair, faire ce constat est facile. Nous l'effectuons tous très bien, certains excellent même en la matière. La question est « comment mettre les mains dans le cambouis ? », et nous y avons répondu.

Concernant la clarification des choix, il n'y a aucune obscurité à déplorer. Le plan suivi est celui présenté dès le départ, à 2 exceptions près : Meymac et Treignac. 2 de vos amis Maires, j'insiste sur ce point. Si nous avions pu aller plus vite, nous aurions effectué l'ouverture de Bort-les-Orgues depuis bien plus longtemps. La commune de Meymac s'est retrouvée sans médecin du fait d'un départ en congé maternité. Il a fallu mener des discussions avec l'ARS et la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) pour trouver une solution, car ils n'avaient pas la capacité de proposer un remplacement dans le cadre d'un Centre de Santé. Si la personne recrutée veut reprendre ultérieurement ses fonctions dans le libéral, elle pourra le faire en conservant sa patientèle. Elle envisage de rester, d'où la création de l'antenne. Pour Treignac, c'est la même chose.

Pourquoi est-il facile de créer des antennes sur ce périmètre ? Nous avons localisé le Centre de Santé à Egletons, non pas seulement à cause de la présence de l'autoroute ou parce que ce secteur constitue le plus grand désert médical, mais parce que, d'un point de vue réglementaire, un Centre de Santé ne peut pas ouvrir d'antennes au-delà d'un périmètre de 30 kilomètres. En conséquence, à terme, il sera peut-être nécessaire de créer plusieurs Centres de Santé pour maximiser la couverture de la Corrèze. La question se pose à présent pour Uzerche et Argentat. Une réunion se

tiendra la semaine prochaine avec l'ARS sur les périmètres de santé, qui nous amènera à créer sur l'ensemble de la Corrèze le nombre de Centres nécessaires pour assurer un rayonnement optimal.

Dans la zone géographique ciblée à la fois par l'ARS et la CPAM depuis le départ, nous répondons au plan que nous nous étions fixés et, chaque fois que possible, nous démarchons des professionnels qui ne sont pas nouveaux en Corrèze, mais qui n'exerceront plus sur le territoire s'il manque de Centres de Santé ou d'antennes. C'est ce que nous nous limitons à faire à Meymac et Treignac. La nouveauté consistera à privilégier la création de Centres de Santé plutôt que d'antennes, à partir desquels des rayonnements seront mis en place.

Pourquoi n'avons-nous pas davantage avancé sur la relocalisation de nouveaux points ? Parce que l'ARS doit arrêter son nouveau schéma des médecins. Lors d'une réunion prévue le 30 novembre, tous les Présidents d'EPCI seront invités pour déterminer la démographie médicale. L'ARS l'a d'ores et déjà annoncé : il risque d'y avoir des surprises. Ceux qui pensent se trouver dans de grands déserts médicaux ne se situeront pas forcément dans des territoires prioritaires. La question risque donc d'être encore plus compliquée que ce que vous imaginez. La logique de clientélisme qui n'est pas la nôtre risque fort de s'imposer, y compris à Argentat. Nous attendons les chiffres de l'ARS pour nous positionner. Le Gouvernement a fini par se réveiller, et par réveiller également le Directeur Régional. Cela fait longtemps que nous réclamons une cartographie précise pour savoir où nous sommes autorisés à aller. La pression est exercée par l'ensemble des élus, mais c'est le Département qui récolte la foudre, parce qu'on l'accuse de mener une politique de copinage. C'est faux : nous faisons avec ce que nous avons. Des éléments de démographie médicale nous seront fournis sur les zones prioritaires d'intervention, sur celles qui nécessitent un accompagnement... Comme pour les aides à domicile, l'État a dû soudain prendre conscience de sa responsabilité dans la situation de blocage que subissent les collectives locales en matière de santé. La décision définitive est attendue pour le mois de mars.

D'ici mars 2022, nous pouvons étudier les dossiers. A Uzerche, nous disposons d'un médecin, mais il doit attendre que l'Ordre et l'ARS se mettent d'accord. Pour Argentat, il faut remédier à la pénurie de médecins. Ouvrir des Centres pour maintenir des médecins est facile, mais les ouvrir pour accueillir des médecins nouveaux suppose de les avoir déjà trouvés.

En conclusion, le Centre de Santé de Haute-Corrèze se trouve bien dans le centre de maillage initialement prévu. Seules Meymac et Treignac constituent des exceptions.

M. DUCHAMP — Pour renouveler ma demande émise cet été, je souhaite qu'Argentat soit rajoutée dans la liste des communes ayant formulé des demandes auprès du Conseil Départemental.

M. LE PRÉSIDENT – Oui. Mais je tiens à fournir quelques chiffres. La Corrèze compte 1 456 patients par médecin. Parmi ces patients, 15 à 20 % n'ont pas de médecin traitant. Tulle atteint cette année 1 819 patients par médecin. Or, 4 médecins vont quitter le bassin de vie. Si nous effectuons une projection sur 3 ans, ce chiffre passera à 3 457 patients. Quant à Argentat, le ratio est aujourd'hui de 1 191 patients par médecin, et avoisinera le chiffre de 1 588, tandis que la moyenne départementale sera de 2 100. Je veux bien recevoir les critiques des Conseillers Départementaux, mais il faut raisonner de façon globale. Nous devons attendre de disposer d'éléments précis, attendre que soient définies les zones d'intervention prioritaire et les zones d'accompagnement complémentaire. Elles conditionneront la défiscalisation de la permanence de soins. Il faut donc être très prudents pour veiller à ce que les médecins en bénéficient. Il s'agit d'une jungle et nous nous trouvons en plein milieu.

Le choix effectué à travers ce rapport a été de poser des bases de travail. Avant d'ouvrir des structures, il faut obtenir l'assentiment des autorités. Cela fait 1 an et demi que nous réclamons la révision de la carte des médecins. Une accélération soudaine la promet pour le mois de mars, mais risque de s'accompagner de surprises concernant le perçu et le réel. Dans les territoires ruraux, les villes-centres ne sont pas les seules sources d'attractivité. Il est parfois plus facile de trouver un médecin dans les petits villages environnants. Ces derniers ont besoin de la ville-centre sous de nombreux aspects, mais est-ce grave si l'inverse est également valable ?

Les bassins de vie de Tulle et Ussel laissent augurer de situations impossibles, avec 3 500 à 3 800 patients par médecin. A contrario, Neuvic et Beaulieu bénéficieront d'un ratio de 1 pour 1 000, voire 700 à 800 pour Neuvic.

Par conséquent, concernant l'installation des Centres de Santé, je vous propose d'attendre de disposer d'une vision claire du sujet. A l'issue de la concertation qui se tiendra avec l'ARS, nous constituerons un groupe de travail pour déterminer où ouvrir de nouveaux Centres de Santé et concevoir de nouveaux cercles de rayonnement.

M. LABBAT – A vous écouter, nous nous posons les mêmes questions. De nombreux acteurs ont « les mains dans le cambouis ». Votre axe 4 est révélateur, puisqu'il pose de « croiser nos données statistiques afin d'affiner les besoins par un observatoire partagé ». Nous partageons donc les mêmes doutes et questions. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas contre le rapport, mais que nous nous abstenons. Le sujet est difficile et chacun essaie de faire ce qu'il peut.

M. LE PRESIDENT – Si vous souhaitez attendre de disposer de toutes les réponses pour agir, je comprends que vous optiez pour l'abstention. Mais ce n'est pas un choix que nous faisons. Cela peut parfois donner l'impression de « mettre la charrue avant les bœufs », mais se révèle finalement salvateur. Nous essayons d'anticiper et de préparer la transition. Je pense que nos divergences ne concernent que la forme et non le fond.

Mme TAYSSE – J'ajoute qu'il faut faire cause commune lors du rendez-vous qui se tiendra bientôt avec l'ensemble des Départements de France, car le droit d'accès aux soins constitue un sujet majeur. Dans le champ de l'éducation, des zones blanches ne seraient pas tolérées. Le droit au soin est aussi important que le droit à l'éducation. Nous devons dénoncer le scandale et le porter ensemble au plus haut niveau de l'Etat pour que les lignes bougent. La situation est devenue insupportable.

M. LE PRESIDENT – Certes, mais la dénonciation ne suffit pas. Il faut bien avancer, et c'est ce que permettra le vote du rapport. Je vous remercie.

Mme MEUNIER – J'attire votre attention sur le fait que, au niveau de l'Etat, les Grenelles se sont enchaînés (Grenelle de la santé, Grenelle des infirmières, Grenelle des kinés). L'ensemble de ces discussions a abouti à une grande loi de la santé, mais ses décrets d'application ne sont pas encore sortis. Nous, les Députés, interrogeons systématiquement Monsieur VERAN sur la difficulté que représentent les déserts médicaux, et la seule réponse qui nous est faite est : « j'ai ouvert le numerus clausus, de quoi vous plaignez-vous ? ». L'ouverture du numerus clausus constitue un leurre, puisque la hausse de médecins ne se produira pas avant 10 ou 15 ans.

Aujourd'hui, le Département formule des propositions alors que personne ne lui demande rien. Elles résultent d'une volonté, que nous partageons tous, d'anticiper les besoins des Corrèziens et pouvoir ainsi répondre à leur demande. Face à ces Départements et Régions qui commencent à formuler des propositions, l'ARS panique, car elle n'est pas prête à suivre. Ces propositions sont concrètes, elles portent sur l'aujourd'hui et le demain, mais pas sur l'après-demain comme le fait le Gouvernement.

Je suis surprise que vous vous absteniez. Nous pourrions au contraire montrer notre force, en étant unis, en faisant des propositions, en étant ancrés dans le concret, et non pas en ouvrant un nouveau Grenelle de réflexion.

M. LE PRESIDENT – La situation est même bien pire. Avoir fait sauter le numerus clausus ne garantit pas la hausse des médecins dans 15 ans. Entretemps, il est essentiel d'augmenter le nombre d'élèves de deuxième année. Or, l'Université a reçu des moyens supplémentaires lors des PLFSS (projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) 2021 et 2022. Nous étions présents hier à l'inauguration du Campus Universitaire de Tulle. Nous saluons d'ailleurs cette superbe réalisation. Il est très important d'établir un lien entre le cœur de la Corrèze et l'Université de Limoges. Nous avons besoin de médecins, y compris pour des formations déportées de deuxième année. Nous proposons, depuis 2 ans, à l'Université de Limoges de payer une dizaine d'élèves supplémentaires en deuxième année, sans succès. Le Vice-Président de l'Université m'a confirmé avoir entendu notre offre et qu'une réflexion était en cours. C'est cela la réalité : si nous ne parvenons pas à augmenter le nombre d'étudiants en deuxième année de médecine, le

manque de médecin perdurera. En outre, davantage d'élèves de quatrième année doivent pouvoir être accueillis en stage. C'est tout cela que prévoit le Plan.

Concernant les IPA (Infirmières en Pratique Avancée), le Centre de Santé lancera un recrutement et des formations, en plus des médecins, pour favoriser le développement de la télémédecine avec des professionnels compétents. Les médecins sont le plus souvent peu réfractaires à ces recrutements, car un renouvellement d'ordonnance, par exemple, peut être réalisé par l'IPA dans 80 % des cas. La Corrèze se montre en outre pionnière en matière de télémédecine : elle a été le premier Département à disposer de la mallette connectée, qui permet de réaliser un électrocardiogramme même dans des zones reculées et non couvertes par le réseau téléphonique et de rester en lien avec le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation). Equipées de cette mallette, les IPA pourront entrer en contact avec les médecins du Centre de Santé, dont les plages horaires seront aménagées pour pouvoir effectuer des téléconsultations, et qui pourront ainsi conforter un diagnostic. Il est question ici de télémédecine de proximité.

Les cabines et bornes de télémédecine compléteront le dispositif. Les cabines seront installées dans des endroits de non-confidentialité, tandis que les bornes pourront être installées dans des lieux disposant déjà d'un espace de confidentialité. La télémédecine visera à faire travailler de concert les Centres Départementaux de Santé et les médecins. Elle permettra de mutualiser les forces vives afin de répondre aux besoins. Installer une cabine ou une borne est facile (la seconde est cependant plus chère que la première).

Nous sommes fiers de la réflexion posée à ce sujet dans le rapport, car la CPAM nous donne raison : ceux qui pratiqueront la télémédecine sans lien direct avec des médecins locaux seront déremboursés, pour éviter les abus. Ce que nous avons pressenti en termes d'organisation de télémédecine s'est avéré juste. De plus, si nous posons une offre de télémédecine sur le territoire, c'est également pour « moraliser le marché ». Le Congrès des Maires proposait ces dispositifs à tous les coins de stand, les Maires sont aujourd'hui démarchés de toutes parts.

Mais il ne suffira pas de disposer d'une borne pour résoudre le problème du désert médical. Tout ceci n'est pas nouveau. A Tulle, à Brive, certaines pharmacies disposent déjà de cabines. Mais ce n'est pas parce qu'elles existent qu'elles sont assidûment utilisées. En pharmacie, elles servent essentiellement pour les renouvellements d'ordonnances, ce qui n'équivaut pas à la télémédecine au sens où nous l'entendons.

Monsieur LABBAT a raison de souligner que la coordination est posée dans le rapport. Nous aimerions également travailler, avec les agglomérations, la relation avec l'hôpital. Nous aspirons à une connexion avec le milieu hospitalier, pour qu'il puisse sortir de ses murs. Tout un panel de solutions existe, et elles sont proposées dans ce rapport.

Je vous propose de projeter un film réalisé par les services pour illustrer le propos, avant de passer au vote.

Projection d'une vidéo.

*La délibération n° 201 relative au Plan Ambition Santé
est adoptée par 28 voix pour et 10 abstentions.*

Mme VALLÉE – Je précise que nous voulions également dénoncer le fait que, lorsque nous posons des questions en Commission, il nous est répondu que la carte n'est pas publique et aucune information ne nous est fournie. Nous sommes en accord avec les réponses que vous apportez, mais elles ne sont pas dans le rapport. Nous apprenons aujourd'hui que vous installez des médecins à Meymac et Treignac, alors que nous posons la question depuis que nous sommes en possession du rapport, qui ne le mentionne pas.

M. LE PRÉSIDENT – Je ne suis pas d'accord : les personnes qui souhaitent avoir des informations concernant Meymac et Treignac les ont obtenues. J'ajoute que la réponse faite en Commission est juste : nous ne disposons pas des chiffres de l'ARS, qui ne les communiquera que le 30 novembre. Sinon, ils seraient inclus dans le rapport. La concertation sera large et c'est l'ARS qui la conduira. Nous respectons la décision des acteurs et ne cherchons pas à faire de cachotteries. Si, dans un rayon de 30 kilomètres autour d'Egletons, un médecin menace de partir s'il n'est pas embauché, nous l'embaucherons. En dehors de ce périmètre, cela sera impossible. Il faut attendre que la carte soit communiquée. Ensuite seulement, nous pourrions prendre des décisions pour positionner un Centre de la façon la plus efficiente avec des antennes qui assureront le rayonnement. Nous attendons cette étape depuis que nous avons créé le Centre de Santé. C'est terrible, mais c'est ainsi.

M. COMBES – Nous avons besoin d'informations pour travailler. Figurez-vous que nous nous réunissons, tout comme vous. Nous sommes la gauche du Gouvernement et vous en êtes la droite. Ce n'est pas par hasard que vous avez été élus et d'autres non. Nous savons porter la responsabilité et faire preuve de transparence avec vous. Nous avons voté nombre de délibérations et propositions à vos côtés. Il n'est donc pas question d'une opposition naïve ou politique sur le sujet de la santé. Quand j'ai ouvert le Centre de Santé municipal de Tulle, après l'ouverture d'un Centre Pluridisciplinaire de Santé de l'agglomération pour lequel nous n'arrivions pas à trouver de médecins, j'ai noté qu'il s'agissait de trouver des solutions palliatives au problème. La réalité ne suffira peut-être pas, mais le Centre de Santé est abondé par le budget municipal à hauteur de 70 000 € pour l'équilibrer. Cela équivaut à 3 postes d'agents qui ne travaillent pas dans les services techniques ou ailleurs. Et quand nous devons effectuer des remplacements ou renforcer le nombre d'agents dans les bureaux d'état civil, pour répondre à la demande ou réaliser les papiers que la Préfecture ne produit plus, nous devons bien apporter une réponse aux concitoyens là aussi. Il nous faut également disposer de policiers municipaux pour suppléer leurs collègues de la police nationale et assurer la sécurité des concitoyens.

Quant aux compétences du département, il s'agit d'un sujet majeur. Nous avons l'impression de manquer d'informations. Vous n'effectuez aucun retour sur ce que vous mettez en œuvre et nous peinons donc à évaluer vos politiques. La moindre des choses serait de faire preuve de transparence sur ces questions. Nous ne sommes pas là pour censurer vos propositions, à l'envi, un vendredi par trimestre. Ce n'est pas le sujet et vous le savez bien. Vous annoncez souvent des réponses ultérieures en séance plénière, mais nous ne les obtenons jamais. Ce n'est pas que vous ne vouliez pas le faire, il est sans doute compliqué de les fournir et ces difficultés résultent peut-être de certaines carences bien réelles, mais cela est vrai de toute politique.

J'ai une proposition à faire à Madame la Députée MEUNIER pour pallier momentanément les difficultés. C'est une boutade, mais je le dis : il faudrait que tous les hommes ou femmes politiques qui sont médecins abandonnent leur mandat et reviennent à la médecine. Cela nous permettrait de disposer de quelques années devant nous. J'ai entendu les propos du Docteur JUVIN, j'ai bien écouté le débat avec la candidate LR (Les Républicains) lundi soir. Vous avez votre candidat, puisque Monsieur MACRON atteint 25 % dans les sondages. Je ne comprends pas pourquoi vous vous embêtez. Je vous invite à étudier la question des médecins qui s'engagent en politique, car cela pourrait nous faire gagner 4 000 à 5 000 postes.

M. LE PRÉSIDENT – Je te remercie des conseils, mais votre camp n'a pas été très avisé non plus. Nous allons donc essayer une autre solution. Nous nous retrouvons cependant sur un point : nous pouvons nous allier pour que personne ne soit hors-jeu.

M. COMBES – J'ai fait un effort. Alors même que ma candidate n'obtient que 4 % dans les sondages, je me balade avec elle sur les marchés, pour entendre les gens lui dire gentiment que « ce sera difficile ». En trouverez-vous beaucoup, d'anciens membres du PS, qui font des choses pareilles ? L'idée n'est donc pas si mauvaise. Je ne sais pas si les élections seront maintenues étant donné l'évolution de la crise sanitaire, ou si les fêtes de Noël se dérouleront aussi bien que nous l'imaginions. Ce qui se passe est très grave, et ces sujets nous préoccupent tous, quotidiennement. Mais nous avons besoin malgré tout de confrontations idéologiques.

M. LE PRÉSIDENT – Je tiens à être clair : chaque fois que nous avons promis une information, nous l'avons donnée. En revanche, nous ne disposons pas de chiffres. L'opacité qu'on nous reproche nous est en fait imposée.

RAPPORT N° 202

POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION –
BILAN DE L'AVENANT AU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2019/2021 –
LE PACTE TERRITORIAL D'INSERTION POUR LA PÉRIODE 2022/2024

M. SOLER — Depuis 2015, nous avons fait le choix d'une politique d'insertion dynamique, avec pour priorités l'accès à l'emploi ou la formation, et un parcours d'insertion réussie et durable pour les personnes que nous accompagnons.

Cette politique s'est traduite à travers un Pacte Territorial d'Insertion comprenant 30 actions concrètes apportant des solutions opérationnelles pour chacun. À travers ce pacte, nous avons adapté nos actions, renouvelé et enrichi notre offre, et renforcé nos modalités d'accompagnement individuel. Nous avons également travaillé avec l'ensemble des partenaires institutionnels, et développé des liens de proximité et de confiance avec les acteurs économiques locaux, pour rapprocher l'insertion du monde de l'entreprise. En parallèle, la plateforme Boost Emploi a connu un grand succès, tant auprès du public que des chefs d'entreprise, traduisant notre volonté de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

De 2015 à début 2020, cette politique a porté ses fruits avec une baisse de 15 % du nombre de bénéficiaires du rSa en Corrèze, contre 6 % au niveau national. Bien que cette dynamique ait été stoppée par la crise sanitaire, nous observons des indicateurs encourageants depuis début 2021 : une baisse de 7,6 % des bénéficiaires du rSa sur le premier semestre, un taux de retour à l'emploi ou à la formation en forte progression de 12 % sur le premier semestre. Forts de ces résultats, notre feuille de route 2022/2024 va donc s'inscrire dans la continuité et amplifier l'action conduite depuis 2015.

Le nouveau Pacte Territorial d'Insertion que nous vous présentons aujourd'hui va permettre de déployer cette ambition forte, la faire vivre et l'adapter autant que nécessaire aux évolutions que nous rencontrerons. Pour cela, 32 actions concrètes seront engagées autour de 2 grands axes :

Axe 1

Accéder à la formation et à l'emploi, avec des actions renforcées telles que :

- les forums Corrèze Boost emploi pour faciliter les rencontres entre les candidats et les employeurs ;
- les Clés de l'emploi qui visent à préparer les demandeurs d'emploi en fonction des attentes des entreprises, pour ensuite sécuriser et pérenniser les recrutements ;
- le Contrat local d'innovation sociale, une opération gagnant-gagnant entre le bénéficiaire du rSa et l'entreprise, avec un contrat de tutorat pour accompagner le retour à l'emploi.

De nouvelles actions seront également lancées, parmi lesquelles :

- Ville-emploi, une immersion en entreprise pour découvrir une expérience professionnelle ou un nouveau secteur d'activité ;
- le Pass pour l'emploi, qui peut intervenir en complément des Clés pour l'emploi, et vise à accompagner le bénéficiaire du rSa, afin de mieux préparer ses candidatures et optimiser ses chances de retour à l'emploi ;
- le Bénévolat compétences et citoyenneté, lancé ces derniers mois, en lien avec des associations caritatives et d'aide aux devoirs, pour développer le lien social et la confiance en soi.

Axe 2

Accompagner à la formation et à l'emploi, à travers le renforcement de nos équipes, pour un travail plus individualisé et de proximité, et une collaboration privilégiée avec les acteurs économiques locaux (chargé de mission entreprise, coach professionnel pour jeunes ou seniors, coach et référent social).

A travers ce nouveau Pacte Territorial d'Insertion, reposant sur notre expérience et de nouvelles opérations innovantes, nous poursuivons notre action volontariste et de proximité. Forts de notre expérience, nous candidapons également au portage et au déploiement du futur service public de l'insertion et de l'emploi en Corrèze, pour renforcer et rendre plus efficaces nos dispositifs d'insertion, et développer une culture et des outils partagés avec les acteurs économiques, pour être plus réactifs, mieux anticiper et répondre à leurs besoins. Nous portons cette candidature avec nos partenaires, dont les compétences et la mobilisation sont essentielles, car le combat pour l'emploi est un combat collectif, qui mobilise toute notre énergie.

Mme TAYSSE – En matière d'insertion, vous témoignez d'un volontarisme hors pair. On ne peut que s'en féliciter. Vous faites même du retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa un véritable cheval de bataille. Je vous cite : « un seul mot d'ordre, une seule priorité comme fil conducteur pour les années à venir : l'accès à l'emploi et à la formation ». Cette finalité, bien évidemment, ne peut que faire consensus dans cette Assemblée. C'est sur vos choix stratégiques pour atteindre cet objectif que se situent nos divergences. Au passage, je tiens à vous signaler que ce rapport et ses annexes forment un ensemble singulièrement indigeste. Le nombre de répétitions met à mal la vigilance du lecteur, qui a l'impression de relire plusieurs fois la même information, et contribue davantage à le perdre qu'à l'éclairer sur l'essentiel.

C'est ce qui m'a poussé à effectuer plusieurs lectures car, vous le savez, je déteste tout autant que vous ce qui me résiste. De cette tâche chronophage, j'ai fini par comprendre que votre politique en matière d'insertion repose sur un système binaire, sur 2 poids 2 mesures. D'un côté, le Service Insertion sur lequel, on peut le dire et le reconnaître, vous avez « mis le paquet », avec la création de nouveaux métiers et une multiplication des dispositifs. J'ai fini par comprendre la différence entre coach, référent social, etc.

M. LE PRESIDENT – Il est temps, car cela fait 5 ans qu'ils existent.

Mme TAYSSE – Font partie des ressources nouvellement créées dans le cadre de ce PTI, 2 coachs professionnels, 2 coachs sociaux (bientôt 3), auxquels viendront s'adjoindre 1 coach jeune, 1 coach senior, 1 psychologue du travail en poste, 1 animateur numérique, 2 agents de santé. Il s'agit de ressources humaines non négligeables, qui constituent votre pari, votre ticket gagnant. Ces personnes seront chargées d'un accompagnement intensif et court pour un retour à l'emploi le plus rapide possible. Mais j'observe que ces agents de la collectivité sont monovalents et que leur mission relève exclusivement de l'insertion.

De l'autre côté, nous trouvons 70 référents sociaux, autrement dit des AS (Assistants Sociaux) de secteur, attachés aux 12 MSD (Maisons de Solidarité Départementales) qui irriguent le Département, pour accompagner les Corrèziens les plus fragiles à tous les âges de la vie, de la naissance jusqu'à la fin de leur existence. Ce qui les caractérise, contrairement à la première équipe, c'est leur polyvalence.

Ce qui me gêne c'est que, au carrefour de ces 2 entités, se situent les RIM (Réunions d'Information et de Mobilisation), check-point absolument nécessaire pour prendre la mesure de l'identité et des besoins des personnes, mais qui jouent essentiellement, dans votre système, le rôle de gare de triage des bénéficiaires du rSa. Je m'explique : parmi les personnes reçues, celles qui ne présentent pas ou peu de freins sociaux, et qui constituent les candidates les plus volontaires et les plus proches d'un retour rapide à l'emploi, sont orientées vers l'équipe d'insertion. Les publics les plus fragiles, qui cumulent les freins (précarité, santé, hygiène, logement, mobilité, garde d'enfant, absence de formation, mauvaise maîtrise de la langue pouvant aller jusqu'à l'illettrisme, l'illectronisme devenu rédhibitoire pour l'accès aux démarches administratives...), sont dirigés vers les AS de secteurs, dans les MSD, qui se voient ainsi confier entre 25 et 30 bénéficiaires du rSa en plus de toutes les autres missions liées à leur polyvalence.

Nul besoin d'être devin pour anticiper les conséquences de cette répartition. Vous « mettez le paquet sur les chevaux gagnants », si j'ose dire, c'est-à-dire sur les situations où les coachs réussissent mieux, font plus de chiffres et ont de meilleurs rendements, avec des bénéficiaires du rSa proches de l'employabilité. Pendant ce temps, dans les MSD, les AS de secteurs s'évertuent à résoudre des situations complexes, douloureuses, parfois inextricables, qui nécessitent dans tous les cas du temps, plus de temps, et cela à moyens constants. Or, la montée en puissance de la précarité et des violences intrafamiliales est indéniable aujourd'hui.

Je reviens sur la comparaison des 2 équipes qui sont, à mon sens, complémentaires, et non à opposer. Là où les coachs bénéficient de l'applaudimètre et flattent l'ego du chef, le confortant dans la pertinence de ses choix, les 70 autres travailleurs qui se trouvent sur le terrain, les mains dans le cambouis, se voient fustigés, car leur taux de réussite est moindre, et pour cause. Les « pleureuses du social », comme vous les appelez parfois, se voient même reprocher de cultiver l'empathie. Je me suis donc livrée à une recherche sémantique sur ce concept développé en sciences sociales. Voici ce qui en ressort : « l'empathie a pour objet la perception et la compréhension de l'autre. Elle établit une relation d'ouverture à l'autre, qui est une manière de mieux le connaître. Elle instaure un lien d'échange et de connaissance, et réclame une prise de recul qui permet d'appréhender, avec le plus de justesse possible, sa situation dans son ensemble ».

Pour moi, ce n'est pas un gros mot. Je dirais même qu'il s'agit de la clé de voûte du travailleur social, la qualité majeure requise dans tous les « métiers du cœur », les « métiers du soin de l'autre ». Comment, en effet, accompagner sans comprendre ? La politique que vous menez en matière d'insertion, de mon point de vue, divise les bénéficiaires proches de l'emploi et les « traîne-misère ». La politique que vous menez oppose l'équipe d'insertion, la troupe d'élite, les « winners », aux travailleurs sociaux qui œuvrent sur le terrain auprès des publics les plus difficiles, les « losers ». La politique que vous menez transpire, et je le regrette profondément, la méconnaissance du secteur social et des personnes qui en relèvent. Elle traduit également la non-reconnaissance de la professionnalité, de l'expertise des travailleurs sociaux qui œuvrent pour eux. Leur expertise est un trésor, ils sont votre bras armé sur le terrain, bien plus encore que les troupes d'élite que vous avez imaginées en créant des boosters de toutes sortes. Ce sont eux les mineurs de fond du travail social en Corrèze. Apprenez donc à les connaître, à comprendre leur mode opératoire, et même à vous en inspirer, car c'est au creuset de leur créativité que jailliront les solutions les plus pointues, les plus justes, pour faire échec à l'échec, pour réussir le défi majeur de l'insertion.

Cultivez pour respecter vos engagements. Vous avez dit : « nous attachons une importance toute particulière à aller au-devant de chacun de nos concitoyens les plus en difficulté ». Si j'avais un conseil à vous donner, et je m'y autorise cher Pascal, ce serait de cultiver l'empathie. C'est ce qu'il y a de plus beau au monde. Pour bien accompagner, il faut d'abord comprendre.

M. SOLER — Madame, merci pour ce cours magistral.

Mme TAYSSE — Merci de me rappeler mes origines pédagogiques, je les assume pleinement.

M. SOLER — Et je les reçois pleinement. Merci de m'avoir permis d'apprendre la signification du mot « empathie ». Je pense que toutes les personnes présentes dans cette assistance la connaissent, et que tous les travailleurs sociaux, y compris les services qui interviennent au quotidien sur le domaine concerné, savent également ce qu'est l'empathie. Non, Madame, nous ne jouons pas au tiercé avec ce domaine si particulier et si sévère. Nous ne misons pas sur un bon ou un mauvais cheval. Non, Madame.

Certes, nous ne pouvons pas traiter tous les dossiers de la même façon. Certes, nous ne pouvons pas considérer de la même façon toutes les personnes bénéficiaires du rSa. L'individualisation est obligatoire, car tout le monde n'a pas suivi le même parcours, ne partage pas le même vécu ni les mêmes souffrances. C'est aussi cela l'empathie : se trouver en face à face avec la personne demandeuse et s'adapter à ses besoins. Ce n'est pas faire 2 poids 2 mesures, s'occuper d'une personne plutôt que d'une autre. C'est faire preuve de solidarité et la solidarité concerne tout le monde. Qu'une personne se trouve aujourd'hui plus proche de l'emploi, et qu'elle soit accompagnée pour retourner plus vite vers l'emploi, ne me choque pas. Qu'une personne plus éloignée de l'emploi soit accompagnée

pour effectuer de la formation, afin de se rapprocher de l'emploi, ne me choque pas. Qu'une personne cumulant les freins que vous avez énoncés soit accompagnée différemment ne me choque pas.

L'objectif est d'accompagner toutes ces personnes pour les aider à sortir de la situation de précarité dans laquelle elles se trouvent, qu'elles soient bénéficiaires du rSa ou pas, et de les ramener vers l'emploi. Je vous invite à venir assister un jour aux Commissions rSa, ce qui vous permettra de réaliser le panel de personnes présentes et de constater que certaines demandes sont recevables, et d'autres moins. Il est très compliqué de définir, selon votre méthode, le meilleur moyen pour arriver à la meilleure solution. S'il existait un meilleur moyen, je pense que cela se saurait. Je pense que vous l'auriez utilisé, et nous aussi.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que la souffrance existe, parce que nous venons aussi de traverser une période bien particulière qui a certainement alourdi ce qui existait déjà. Nous ne jouons pas avec les personnels impliqués ni les personnes concernées. Le sujet que vous évoquez est trop important pour tolérer la plaisanterie. Vous pouvez pérorer autant que vous voudrez, cela n'amènera pas de solution.

Mme BUISSON — Sans vouloir surenchérir sur la question, je souhaiterais rappeler 3 principes fondamentaux de l'intervention sociale : accueillir, évaluer (cela fait partie des process de l'action sociale), accompagner. La phase d'évaluation ne consiste pas dans une « gare de triage », mais, au contraire, dans l'évaluation fine de la capacité et du parcours des personnes, pour pouvoir les orienter de façon réactive vers les solutions qui leur sont les plus appropriées. C'est là tout l'objet des réunions d'information et d'orientation, dont l'objectif est d'aiguiller les demandeurs vers le type d'accompagnement le plus adapté.

Quant à la spécialisation de professionnels qui accompagnent certains publics, tandis que d'autres se concentrent sur les difficultés sociales, entre autres, dans une acception beaucoup plus globale et avec toute la complexité que cela implique, cette organisation est en place depuis 2007 et n'a jamais été remise en cause. Aujourd'hui, elle est même pratiquée par la plupart des Départements. La Corrèze n'a pas développé de spécialité sur le sujet, mais a simplement amplifié le mouvement, assez rapidement et souvent bien avant les autres, parce que le modèle a été reconnu comme efficace. Il n'y a donc pas de stigmatisation, mais plutôt une spécialisation qui s'avère utile. Ce qui n'exclut pas, vous avez raison, la nécessité de continuer à traiter l'ensemble des sujets avec des professionnels dédiés à une dimension plus globale des publics concernés.

M. LE PRÉSIDENT – Madame TAYSSE, dans un premier temps, j'aurais donné 20/20 à votre thèse. Puis, je me suis demandé si vous ne l'aviez pas copiée, car je suis très surpris que vous ne découvriez que maintenant un système mis en place par François HOLLANDE dès 2007. Le sujet du rSa a été abordé des dizaines de fois dans cette Assemblée, beaucoup de choses ont été dites. Vous imaginez que la RIM constitue une « gare de triage » (terme que je n'apprécie pas), alors qu'il ne s'agit nullement de la feuille de route qui a été fixée. Ce n'est pas la RIM qui effectue l'évaluation des publics, mais le contrat d'engagement réciproque. C'est le rôle du travailleur social, son fondement même. Le travailleur social doit placer son professionnalisme au service de l'orientation politique donnée, mais il n'est pas chargé de la définir.

Je peux concevoir qu'un certain nombre de travailleurs sociaux aient pu être surpris qu'un Président vienne présenter une feuille de route à un service dans sa globalité, et rappeler exactement tout le contraire de ce que vous avez dit. Absolument tout. Il a été rappelé qu'il n'était pas possible de travailler de façon cloisonnée, avec l'insertion d'un côté, et les travailleurs sociaux de l'autre. J'ai même cité les propos du Directeur de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), expliquant quelle dissociation sévit entre la Direction de l'Emploi (ceux qui distribuent les aides, c'est-à-dire des « bons à rien »), et les contrôleurs du travail. J'ai bien insisté sur le fait que c'est justement ce que je veux éviter. La capacité à retrouver un emploi doit être travaillée en horizontalité. C'est tout le contraire de ce que vous avez dit.

Les travailleurs sociaux se considèrent comme dépositaire de la dimension sociale et, en tant que sachant du social, veulent fonctionner à leur manière. Je suis très respectueux de leurs capacités d'analyse des situations, de leur empathie, des techniques qu'ils adoptent. Je suis impressionné, et je le leur ai dit, par leur faculté à évaluer des familles, à tenter de les comprendre, et à présenter leur rapport devant un juge. Le rôle d'évaluateur n'est nullement remis en cause. Il est au contraire très précieux, car il permet de garantir la justice sur le terrain. Mais, il ne s'agit pas non plus d'aller « pleurer » avec le bénéficiaire concerné.

Mme TAYSSE – C'est de la caricature.

M. LE PRESIDENT – Votre thèse l'est bien davantage. Notre objectif a été de recadrer la mission des travailleurs sociaux, en les délestant de tâches administratives. Les montages de dossiers seront confiés à des personnels dédiés, de façon à ce que le travailleur social consacre davantage de temps à l'évaluation et l'analyse des situations. Je le répète : la RIM n'est pas chargée d'effectuer une orientation, mais le contrat d'engagement réciproque. C'est cette approche qu'il est demandé d'appliquer. Ce contrat doit s'inscrire dans l'empathie, mais implique également d'inciter le bénéficiaire à retourner vers l'emploi. Il n'est pas possible de se reposer entièrement sur la notion de solidarité. Il est nécessaire de faire comprendre aux personnes concernées que le versement du rSa pourrait être suspendu pendant 3 mois parce qu'elles refusent de travailler alors qu'elles en sont capables. C'est en ce sens que j'entends l'expression « pleurer avec », que j'estime trop facile et qui témoigne à mon sens de la démission collective.

La feuille de route établie ne remet en aucun cas les compétences et la technique d'évaluation des travailleurs sociaux. Je suis émerveillé par ces capacités de discernement et la force qu'elle exige, y compris sur un sujet aussi sensible que celui de l'enfance, et je le leur ai dit. Par ailleurs, il n'était pas question de laisser les travailleurs sociaux gérer seuls certains publics, notamment ceux qui ont besoin de se former. Depuis le début de l'année, le volume d'entrée en formation a augmenté de 12 %, ce qui signifie que les travailleurs sociaux eux-mêmes ont opté pour cette orientation du dossier. Il n'est donc nullement question de changement profond devant générer une vision apocalyptique.

Le Département de la Corrèze ne s'est pas illustré par de la démagogie ou l'instrumentalisation des bénéficiaires du rSa, pas plus que pour les MNA (Mineurs Non Accompagnés), y compris durant les périodes électorales. Nous avons toujours eu la décence d'engager des actions sans en faire grand bruit. Je veux bien qu'on émette des critiques, mais l'obligation de résultat existe. Nous constatons que la baisse du nombre de bénéficiaires du rSa est 3 fois supérieure à celle du niveau national. Chacun fait donc bien son travail, puisque ce n'est pas nous qui ouvrons les droits, et les sorties de dispositif sont forcément justifiées. Je le redis : la solidarité est indispensable, mais les droits s'accompagnent de devoirs qu'il est parfois nécessaire de rappeler. Nous ne nous excuserons pas de rappeler à des personnes capables de retrouver du travail qu'elles doivent s'y atteler. Durant le confinement, tout le monde est resté chez soi et les bénéficiaires du rSa n'ont pas été fustigés. Désormais, la reprise économique nécessite des forces vives. Le gain financier entre un rSa et un SMIC (Salaire Minimum de Croissance) est évident, sans parler du gain en termes de lien social et de vie quotidienne.

Je souhaite maintenir des réunions régulières avec les agents du collège des travailleurs sociaux, car il est nécessaire de bien s'entendre. J'ai demandé à les revoir de façon à bien clarifier la notion de « pleurer avec ». J'ai besoin d'être sûr que la feuille de route a été comprise et acceptée. La remarque générale des travailleurs sociaux consiste à se demander pourquoi je m'occupe de la question. Je rappelle que c'est le rôle du politique que de s'occuper de la vie de la cité. Donner une feuille de route est peut-être effectivement nouveau, et sans doute aurait-il fallu le faire plus tôt. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous n'opposons nullement les uns et les autres, au contraire. Les travailleurs sociaux n'ont pas forcément raison et doivent être capables d'évoluer. Je suis persuadé, de par les qualités dont ils font preuve, qu'ils comprendront le message et mèneront la réflexion qui évitera toute dichotomie ou opposition de style. C'est, en tous les cas, mon vœu le plus cher.

M. LABBAT — Je tiens à rappeler que les personnes qui finissent par devenir bénéficiaires du rSa incarnent le résultat de politiques publiques défailtantes. Je pense par ailleurs qu'un jeune ou une personne en cours de formation n'a pas pour ambition de devenir « titulaire » du rSa. Tout comme vous, Monsieur le Président, je ne suis pas un spécialiste du

social. J'ai imprimé le rapport, l'ai lu une première fois, et constaté une convergence : nous partageons le même souhait de voir un maximum de personnes réinsérées.

Cependant, je n'aurais peut-être pas employé la même méthode, sans doute parce que nous ne sommes pas du même bord politique. De plus, ma seconde lecture ne m'a pas permis de relever des chiffres convaincants quant à l'objectif commun poursuivi. Par exemple, le nombre de bénéficiaires du rSa n'est pas indiqué, pas plus que le nombre total de personnes réinsérées, que ce soit par la formation ou par l'emploi. Je n'ai pas trouvé non plus le nombre total de radiations, ou celui des personnes ayant quitté le Département. Par contre, je note une incohérence ou une incompréhension quant à la réduction des bénéficiaires du rSa. Vous n'accentuez pas le travail que vous avez réalisé avec les spécialistes issus du contrat d'engagement réciproque ou des programmes « Boost ». Plutôt que d'annoncer une réduction des bénéficiaires du rSa, vous devriez afficher le pourcentage de bénéficiaires réinsérés. C'est là toute la différence qui nous oppose.

Nous poursuivons le même objectif : réinsérer le plus grand nombre de personnes possible. Plusieurs raisons président à ce but : faire baisser le coût du rSa et fournir les entreprises en main-d'œuvre. Sur les 5 premières années, le taux de bénéficiaires diminue, mais nous en ignorons les causes (radiations, départs, insertions). Je n'ai pas trouvé les chiffres nécessaires à la clarification du discours, alors que, je le pense, nous partageons la même intention.

Il existe une grande variété de « cabossés » de la vie. La question est très complexe et je n'ai pas la prétention de la maîtriser. En revanche, j'ai l'intime conviction que l'ensemble des travailleurs sociaux de la collectivité poursuit le même objectif que vous. Je pense qu'ils détiennent des solutions et qu'il faut les écouter.

Vous avez une forte personnalité, Monsieur le Président. Parfois, lorsque vous êtes convaincu, déterminé et impatient d'atteindre vos objectifs, vous mettez une pression qui peut être déroutante et qui pousse vos interlocuteurs à vous répondre ce que vous avez envie d'entendre. Mais ce n'est pas forcément représentatif de la réalité du terrain. Je n'ai pas de conseil à vous donner, mais je pense que les travailleurs sociaux peuvent atteindre votre objectif à coût constant et vous faire des propositions. Il faut garder à l'esprit que certaines situations exigeront un peu plus de temps que ce que vous souhaitez, car elles demandent de régler une multitude de problèmes, étape par étape, avant même d'envisager une insertion.

M. LE PRÉSIDENT – Je vous entends. Je serais intéressé que vous m'exposiez votre méthode, car il est facile d'énoncer ce qu'il ne faut pas faire. Cela étant dit, si la Corrèze fait partie des 3 meilleurs Départements de France en matière d'insertion, c'est parce qu'un travail est accompli, reconnu, assujéti à des orientations et assorti de moyens de réalisation.

Nous redonnons régulièrement des chiffres de sorties lors de nos séances, qu'il ne sera pas difficile d'insérer dans le rapport. Depuis le 1^{er} janvier 2021, il s'en est produit 863, dont 377 pour un emploi (soit 43,5 %) et 38 pour de la formation. Les autres sorties résultent de départs en retraite, de déménagements, d'un basculement vers l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés), etc. Le tableau de bord est tenu à jour.

Mme TAYSSE – Nous ne sommes pas élus pour jouer les potiches. Si nous ne lisons pas les rapports, nous ne méritons pas notre place dans cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT – Je l'entends. Mais je ne vous ai pas félicitée pour les compliments que vous avez adressés aux équipes de rédaction. Ce sont ceux que vous portez aux nues qui ont écrit le rapport. Regardez les choses en face et montrez un peu de respect pour ceux qui effectuent le travail. Vous nous avez déjà reproché de vous fournir des documents trop chiffrés, trop documentés, et maintenant vous me demandez pourquoi nous faisons des cachotteries. Nous n'avons aucun problème à vous fournir les chiffres des bénéficiaires du rSa. Contrairement à vous, peut-être, nous assumons les sorties de dispositif.

Mme TAYSSE – Cela peut être fait sans brutalité. A aucun moment, je ne renie le rôle de l'évaluation, qui est fondamentale, en politique en particulier.

M. LE PRESIDENT – Je l’entends. Ce travail fondamental est celui que les travailleurs sociaux ont toujours accompli et pour lequel nous leur avons justement dégagé davantage de temps. Cela, vous ne l’avez pas mentionné. Réalisez-vous les propos que vous avez tenus ? Ils reviennent à me reprocher d’avoir alloué des moyens supplémentaires à l’insertion en lui adjoignant de nouveaux professionnels.

Vous témoignez d’une méconnaissance du sujet et effectuez un procès d’intention. Nous n’avons jamais fixé des taux de employabilité aux travailleurs sociaux, quels qu’ils soient. C’est vous qui cultivez cette conviction, dans votre fantasme d’opposer la gauche et la droite ou d’affirmer votre différence. Restez différents, cela vous réussit, surtout ne changez pas.

Je le répète : jamais nous n’avons fixé de quotas. Certains travailleurs sociaux travaillent sur l’estime de soi, d’autres sur l’employabilité, d’autres encore sur la réinsertion. Ces derniers ont plus de résultats, mais c’est une évidence. La crème est toujours ce que l’on ôte en premier.

Mme BOISSIERAS — Lorsque vous dites que la Corrèze fait partie des 3 meilleurs Départements en matière d’insertion, faites-vous allusion au taux d’insertion ou au pourcentage de bénéficiaires du rSa ?

M. LE PRESIDENT – Je parle du taux d’insertion. Fort heureusement, notre pourcentage de bénéficiaires du rSa est bien plus faible que dans d’autres Départements de France.

M. COMBES — Les échanges sont intenses, mais les séances plénières sont aussi faites pour cela. Nous ne sommes pas censés venir y laver le linge de la majorité et applaudir tout ce qu’elle fait. Nous ne servirions pas à grand-chose. Nul besoin d’être méprisant, cher Pascal, en affirmant qu’il est normal que nous nous trouvions dans cette position et que nous devons y rester. Il n’en a pas toujours été ainsi, et lorsque vous vous trouviez dans la minorité, nous avons toujours pris vos réactions en compte. Nous avons composé avec les votes que vous avez refusés de nous donner. Vous devez accepter notre rôle. Vous nous avez reproché, à la fin du mandat précédent, de nous être montrés un peu mous dans notre opposition.

Nous avons des approches différentes, mais il est possible de travailler sur la base de données objectivées. L’opposition est saine. Lorsque, en 2016, vous avez fait venir des professionnels du travail social et des membres du collège au conseil départemental, pour leur annoncer qu’il fallait lutter contre la politique de François HOLLANDE consistant à réduire la dette et à limiter les dotations globales de fonctionnement, vous avez bien fait de la politique. Vous donnez parfois l’impression que cette démarche est seulement guidée par le bon sens, mais c’est faux : vous avez votre propre idéologie, vous y croyez, et vous la vendez. Les Corrèziens y ont d’ailleurs répondu positivement puisque vous siégez à votre place aujourd’hui. Cela ne signifie pas pour autant que nous, qui représentons d’autres sensibilités, n’avons pas intérêt, au sens politique du terme, à critiquer vos méthodes et à proposer de les affiner.

Vous avez annoncé une feuille de route opérationnelle, et donc une méthode, mais nous ne trouvons pas les marques pour la jauger. Vous nous connaissez, nous nous apprécions les uns les autres et nous respectons infiniment, mais nous ne lâcherons pas notre rôle d’opposant et de minorité. Si nous estimons que vous pourriez faire autrement, nous vous le dirons. Cela ne vous empêchera pas de suivre votre idée, mais c’est de notre rôle qu’il s’agit. La démocratie doit être vivante. Sur le rSa, nous avons des approches différentes, mais nous sommes tous d’accord sur le fait que tout le monde doit retourner au travail le plus rapidement possible. Croyez-moi, les Maires sont aussi des employeurs, et nous sommes conscients de tous ces aspects. Nous recevons parfois des arrêts maladie qui « font mal aux dents » et constatons des situations que nous préférerions ne pas voir. Mais si nous tenions ce type de propos en tant que politique, nous serions vite considérés comme des fascistes. La marge est étroite.

Je pense que nous pouvons vous aider à aborder ces questions de manière sereine, mais également passionnée. Sans cette passion, les citoyens ne se déplaceront plus le dimanche pour élire les personnes chargées de régler leurs problèmes. Nous sommes là pour cela, ne prenez pas mal notre opposition en arguant que nous ne ferions pas mieux.

M. LE PRESIDENT – Nous mettons la même passion dans nos réponses, nous sommes bien dans le débat. Mais le subjectif appelle le subjectif. Votre discours présente des incohérences : vous réclamez plus de moyens, tout en raillant ceux qui les constituent. Au bout d'un moment, il faut savoir mettre un terme au débat et passer au vote.

*La délibération n° 202 relative à la politique départementale d'insertion –
Bilan de l'avenant au Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2019-2021 –
Le Pacte Territorial d'Insertion pour la période 2022-2024
est adoptée par 28 voix pour et 10 voix contre.*

M. SOLER – Je regrette que les questions ne soient pas posées de la même façon en séance plénière et en Commission. Nous n'avons pas été interpellés, dans le cadre des Commissions, sur le manque d'information dont pâtit le rapport. Nous aurions pu y répondre avant la séance d'aujourd'hui. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du rSa est indiqué en page 18, dans le tableau. Je voudrais connaître le chemin qui vous fait passer de l'abstention en Commission à l'opposition aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT – Chacun est libre de son vote, mais la question est intéressante. Les Commissions sont faites pour poser des questions. Les sorties de rSa sont suivies et pourront être intégrées dans le rapport.

Nous passons au point suivant.

RAPPORT N° 203

SOUTIEN À LA REVALORISATION SALARIALE DES MÉTIERS DE L'AIDE À DOMICILE

Mme MAURIN — Merci, Monsieur le Président. Lors du Conseil Départemental du 24 septembre dernier, nous avons approuvé le principe d'un soutien à la revalorisation salariale des personnels du secteur de l'aide à domicile. Cet engagement, volontariste et global, s'inscrit dans un contexte où de nombreuses réformes sont annoncées au plan national. Une volonté louable, mais dont les modalités de mise en œuvre et de financement restent malheureusement très obscures.

En Corrèze, nous avons construit une feuille de route depuis 2015 avec l'ensemble des SAAD (Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), pour structurer l'activité des services et moderniser leurs interventions, tout en les accompagnant dans le recrutement de leur personnel, via le dispositif de l'Académie des Métiers de l'Autonomie en Corrèze (AMAC).

Aujourd'hui, en lien avec la pénurie de personnel et par cohérence avec les annonces du Ségur, des dispositions législatives ont d'ores et déjà été adoptées pour procéder à la revalorisation des salaires de certaines aides à domicile, relevant de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile (BAD), nommé « Avenant 43 ». Cet avenant s'imposant à compter du 1er octobre, le Département a souhaité prendre une position globale en faveur des 22 SAAD, pour les soutenir financièrement dans la mise en œuvre de cette revalorisation.

Aussi, conformément à la décision prise lors de la séance du 24 septembre dernier, nous avons décidé d'un soutien pour l'ensemble des SAAD, qui sera articulé avec la mise en place, dans le projet de la Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS), d'un tarif plancher à 22 € pour l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), à partir de 2022.

Les modalités de soutien que nous proposons prévoient :

- une enveloppe de 285 063 € pour les 7 SAAD relevant de la Branche de l'Aide à Domicile, pour le quatrième trimestre 2021 ;
- une enveloppe de 435 000 € destinée à couvrir intégralement le surcoût des revalorisations pour l'ensemble des SAAD durant le premier trimestre 2022.

Ce soutien est construit comme une aide d'amorçage et sera à articuler avec la revalorisation de leur tarification, à hauteur du nouveau tarif de référence de 22 €, dont nous avons envisagé la mise en œuvre à compter du 1er avril 2022.

Par ailleurs, 25 Instances de Coordination de l'Autonomie (ICA) sur 29 dépendent également de la convention collective de la Branche d'Aide à Domicile, et se voient donc dans l'obligation d'appliquer l'Avenant 43. Une étude a été réalisée pour identifier le coût global de cette revalorisation, en concertation avec les représentants des instances volontaires. Face aux grandes disparités entre les instances, tant sur les rémunérations actuelles que sur le montant des revalorisations, il a été décidé d'apporter un soutien exceptionnel à celles rémunérant leur personnel à leur juste niveau et ne disposant pas d'une trésorerie suffisante pour mettre en œuvre aussi rapidement une telle mesure. Sur ces bases, l'aide proposée s'élève à 25 000 € pour les 14 instances répondant aux 2 critères cumulatifs.

Mme BOUCHETEIL — J'ai quelques questions concernant ce rapport, notamment les instances : comment fait-on jusqu'au 31 décembre et après ? Je voudrais aussi attirer votre attention sur la situation d'AGGENA, qui est également concernée. J'aimerais dédier un temps d'échange à ce sujet, car AGGENA (plateforme départementale d'orientation aux métiers de l'aide à domicile) porte l'AMAC.

Enfin, j'aimerais connaître votre position quant au projet de loi de finances de la Sécurité sociale 2022. Il s'agit d'un nouveau catalogue d'idées que nous aurions pu avoir nous-mêmes, comme celle d'augmenter les salaires pour favoriser le recrutement. Mais qui la financera ? Je pense que ce seront toujours les mêmes. Les personnes se trouvant en situation de dépendance voient le tarif passer de 5 à 7 € de l'heure.

Les SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile), qui ne porteront bientôt plus ce nom, étaient jusqu'ici refusées par le Département. En tant que Présidente d'un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), ce projet de Loi m'inquiète beaucoup, car il met nos services en danger, alors qu'ils fonctionnent déjà à flux tendu avec des besoins très soutenus et des listes d'attente. Mon interprétation de la loi identifie une future fusion des SSIAD et des SAAD. J'aimerais connaître votre position sur la question. Ils s'appelleront « services d'autonomie », mais je les considère plutôt comme des services marchands, puisque les payeurs seront toujours les mêmes.

M. LE PRÉSIDENT – J'ai déjà été alerté, voici une quinzaine de jours, par le Président d'AGGENA. La situation est encore plus compliquée que celle de la loi, car il s'agit d'un problème structurel. Rendez-vous a été pris pour étudier plus précisément la question. Il faudra traiter le sujet AGGENA dans sa globalité, au-delà même de l'impact qu'engendreront les décisions de la loi.

Concernant le PLFSS, aucune concertation n'a eu lieu. Le coût de l'injonction du Gouvernement sur les CAF (Caisses d'Allocations Familiales), concernant l'éligibilité au rSa des personnes non-vaccinées, quelle que soit leur situation salariale, est ubuesque. Si l'Etat décide d'instaurer un passe sanitaire, il doit l'assumer dans son intégralité, y compris les conséquences engendrées sur les récalcitrants. 500 € constituent un choc thermique. Tout cela est inepte, et tout est du même ordre. Nous avons appris avant-hier qu'il va falloir passer la PCH à 21,21 €.

Nous pressentions cet éclatement. C'est pourquoi nous avons décidé, en Corrèze, de prendre une décision concertée avec les services d'aide à domicile et de nous y tenir, même si nous flirtons avec les limites de la loi durant la phase de transition. De toute façon, je ne vois pas comment l'ensemble des Départements de France pourrait, en un mois, réviser les plans d'aide PCH. Il ne nous est pas possible de réviser 15 000 dossiers d'aide sur le mois de décembre. D'où le choix politique qui a été effectué afin d'anticiper tout ce qui était en passe d'être voté.

Au 1^{er} avril, tout le monde devra basculer à un tarif de 22 €. Le tarif horaire ne passera pas de 5 à 7 €. Nous prendrons en charge les 22 € et les 5 € que nous avons mis en place sauteront. Les bénéficiaires verront donc leurs plans d'aide baisser et, en Corrèze, beaucoup plus fortement qu'ailleurs. L'application de la loi sera pour nous indolore, contrairement à d'autres Départements qui pratiquaient des tarifs de 18 € et devront passer à 22 €. Le reste à charge des familles sera plus élevé.

Nous appliquerons donc un tarif général de 22 € à compter d'avril 2022, qui supplantera celui de 5 €, y compris pour la PCH. Tout le monde basculera au même moment, parce que si nous devions suivre la loi, une partie des personnes concernées devrait basculer au 1^{er} octobre avec rétroactivité, puis une autre au 1^{er} janvier avec révision des plans d'aides, et ainsi de suite. Nous avons opté pour un basculement général, en demandant aux services d'aide à domicile de travailler dans l'intervalle sur le choix du bon tarif. C'est là qu'est le véritable sujet. La revalorisation salariale est en moyenne de 13 %, mais elle diffère selon les structures, allant de 7 à 19 % en fonction du niveau de compétences des personnels qui la composent. Nous réaliserons la compensation pour les personnes concernées par le dispositif APA/PCH, mais beaucoup d'entre elles font également des heures en dehors de ce dispositif, qui devront elles aussi être revalorisées. Les services d'aide à domicile doivent donc établir un tarif précis.

Comment augmenter sans déplaçonner, alors que la loi ne prévoit pas de dépassement de plafond ? L'Etat se montre totalement incohérent. C'est donc au Département qu'il incombe, puisqu'il y est autorisé, de déroger au plafond. Cela nous permettra de contenir un peu les tarifs des SAAD.

Concernant ceux qui pratiquaient un tarif de 21 € (pour les personnes touchant le minimum vieillesse), nous suggérons de ne pas passer au tarif de 22 €. En Corrèze, le reste à charge ne sera que de 1 € pour les familles, mais il pourra atteindre 4 ou 5 € dans les autres Départements. Tout le monde n'appliquera pas cette suggestion dans les SAAD, mais nous les y invitons.

Tous ces ajustements nous ont amenés à décider d'une seule bascule globale, au 1^{er} avril. Dans l'intervalle, le Département compensera le surcoût lié à la revalorisation salariale, qui devra, quant à elle, s'appliquer dès le 1^{er} janvier. Nous fournirons un soutien aux services d'aide à domicile pour qu'ils puissent revaloriser les salaires dès le 1^{er} janvier, mais nous ne lancerons le tarif à 22 € qu'à compter du 1^{er} avril. L'objectif est de rendre le système le moins brouillon possible.

Il n'y aurait rien de pire que de réclamer des arriérés. Si nous appliquions le tarif de 21 € dès maintenant, il faudrait facturer aux familles des prestations déjà fournies et contractualisées à des prix inférieurs. Je ne vois pas comment cela serait légalement possible.

La décision de l'Etat revient à demander au Département de poser 3 M€ de plus sur la table. Nous proposons notre soutien à tous les services d'aide à domicile, ce qui nous permettra de contractualiser avec eux un encadrement des tarifs et un engagement renforcé au sein de l'AMAC. En effet, l'amélioration de la prise en charge viendra forcément augmenter le nombre de bénéficiaires, alors que les effectifs actuels ont déjà du mal à gérer les dossiers existants. Nos besoins en personnel s'en trouveront accrus. Par ailleurs, nous nous assurerons que la revalorisation salariale sera bien effectuée, avec un minimum requis pour les nouveaux arrivants dans le dispositif. Cela garantira un lien entre tarif du service et salaire final du personnel.

Concernant les ICA, nous maintiendrons le cap jusqu'à la fin de l'année, tout en initiant une réflexion sur leur repositionnement et le soutien que nous pourrons leur apporter. La coordination constitue un premier sujet, mais nous avons davantage besoin d'effectifs pour accompagner les personnes âgées que pour effectuer une coordination déjà assurée par la CTA (Coordination Territoriale d'Appui). Je souhaite que nous nous réunissions pour aborder ce point.

Vous nous avez demandé une harmonisation cantonale à laquelle nous avons répondu ; vous avez demandé régulièrement l'aide du Département, qui y a répondu... Mais lorsque le Département réclame de la proactivité sur certains sujets, comme la vaccination, il n'obtient pas toujours gain de cause. En outre, les disparités salariales doivent être revues et corrigées. La question de la réinternalisation, directe ou indirecte, du service doit également être étudiée. Il ne doit pas y avoir de tabou entre nous et nous n'avons pas à nous excuser de questionner une politique en vigueur depuis 1978, qui n'a cessé de s'étoffer. Le sujet du portage des repas devra lui aussi être abordé, car il a un impact sur la vie des instances. Nous sommes soumis à une obligation de résultat collectif qui doit être produit avant le budget (soit avril 2022), incluant des orientations et plans d'actions.

Les SPASAD pourront être incorporés à la réflexion globale, mais c'est toujours le département qui est sollicité. C'est la même chose avec les MARPA (Maisons d'Accueil Rural pour Personnes Agées) et les résidences autonomie. Notre frilosité a plusieurs explications. D'abord, les SPASAD contribuent à vider les maisons de retraite, alors que des Maires se sont battus pour agrandir leur EHPAD, puis créer des résidences d'autonomie, etc. Les tarifs passeront rapidement de 60 à 90 €, parce que le taux de vacance aura augmenté. L'impact est pour l'instant invisible, car le déficit de cette année ne sera imputable que dans 2 ans. Mais les reprises de déficits des années ultérieures seront terribles.

L'autonomie doit donc, elle aussi, faire l'objet d'un véritable questionnement, au-delà des ICA et SPASAD, qui constituent presque des épiphénomènes tant le sujet est vaste. Je vous invite à faire cet exercice dans chacun de vos établissements cantonaux : en 2001, lorsque je suis devenu Maire, le taux de décès dans mon EHPAD était de 10 %, il est de 52 % aujourd'hui. Le discours national fait valoir un manque de place dans ces établissements, mais ce n'est pas le cas chez nous. Nous le constatons depuis que la liste d'attente a été uniformisée, afin d'éviter de cumuler les demandes auprès de plusieurs structures en même temps. Elle n'est pas si longue que cela, mais contient en revanche beaucoup de demandes urgentes, parce que l'entrée en établissement est repoussée jusqu'au dernier moment.

Le propos que je tiens au Directeur de l'ARS est le suivant. Quand le Premier Ministre annonce 272 000 places dans les EHPAD, nous ferions mieux, en ce qui nous concerne, de requalifier un certain nombre de places en USLD (unités de Soins de Longue Durée), pour agglomérer les lits supplémentaires dans le soin. Mieux vaut ouvrir des postes

financés à 100 % par l'Etat, que des postes financés à 30 %. Mieux vaut renflouer les établissements avec du personnel soignant pour effectuer un accompagnement de fin de vie de meilleure qualité.

Nous élargirons donc la réflexion au sein de la Commission de l'Autonomie, afin de formuler des propositions aux ARS en matière de requalification de l'offre. Les SPASAD en feront partie. Je ne dispose pas de réponse à ce stade. Nous nous attèlerons au dossier dès janvier.

Mme TAYSSE – Je me porte volontaire. Chacun ici connaît mon point de vue sur les ICA et les services qu'elles rendent, qui sont largement appréciés de nos Corrèziens les plus âgés ou de leurs aidants. J'ai été froissée par la grande disparité des salaires constatée au sein du réseau des ICA du Département. Il est inacceptable que des personnels réalisant le même travail soient payés de façon aussi différente. Nous ne pouvons pas fermer les yeux et procéder à une augmentation mécanique des salaires, au vu de l'Avenant 43, en partant d'une base que nous estimons erronée. Il est question ici de la responsabilité des Présidents des instances, nous sommes d'accord sur ce point.

Je m'inquiète également de l'atteinte parfois besogneuse des objectifs et de la remontée difficile des données. S'il est bien une chose que nous ne rechignons pas à faire, c'est bien de rendre des comptes à la collectivité qui nous subventionne. Cela est parfaitement légitime. Chaque euro d'argent public dépensé doit être justifié. J'approuve pleinement la rigueur de remontée des données afin de pouvoir juger de l'effectivité des objectifs et des services rendus à la population, tels que définis par la convention qui nous lie.

Ce n'est donc pas seulement vers le Président du Département que je souhaite me tourner, mais vers tous les Présidents d'instances qui se trouvent dans cette salle. Je m'entends très bien avec eux, qu'ils soient de mon écurie ou non, et les appelle à remettre de l'ordre dans les rangs. Nous avons fait le choix de la coordination, et le fait d'œuvrer en sa faveur a paru légitime à tout le monde. Nous étions d'accord sur le fait qu'il s'agit là du cœur de métier. Je trouverais dommage que les Présidents d'instance de ce beau Département soient les premiers fossoyeurs de ces guichets de proximité plébiscités par les Corrèziens. Quand mon Président parle de « canard sans tête », cela ne me fait pas plaisir. J'estime que mon instance, comme d'autres, n'a rien d'un « canard sans tête ». Elle est dirigée et encadrée. Chacun doit assumer ses responsabilités en la matière.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec tes propos concernant le taux de pénétration des instances, que tu estimes très faible et sous-calibré pour permettre à tout le monde de passer le virage et atteindre les objectifs. Tu fixes à 6 % des plus de 60 ans le pourcentage de personnes effectivement concernées par les services des instances. Or, à 60 ans, beaucoup de seniors sont en pleine forme et ne sont pas encore clients de l'ICA. L'empan est large et réduit le pourcentage. J'ai donc étudié la question de plus près pour évaluer le nombre de personnes véritablement concernées par le travail de coordination : tous les plans APA de mon canton sont suivis en coordination de niveau 3, tout comme bien d'autres dossiers encore. C'est loin d'être négligeable, nous servons bien à quelque chose.

Quand bien même des dispositifs comme les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui) ou les DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination) seraient mis en place, je ne vois pas qui réaliserait aussi bien que nous ce travail de coordination. Pour m'en assurer, j'ai effectué des vérifications hors Département. Je pourrai vous amener les témoins des échos recueillis pour en discuter ensemble : partout où cela a été fait, cela s'est soldé par un fiasco. Depuis 2017, nous avons développé une professionnalité aujourd'hui acquise. Ce serait un désastre de jeter tout ce travail pour le confier à d'autres, alors que nous le faisons très bien.

Par ailleurs, le rapport ne mentionne jamais le mandataire, qui contribue aujourd'hui à hauteur de 10,60 € aux plans APA. Le groupe de travail dédié avait averti qu'un gros chantier devrait être mené pour refaire les contrats des particuliers employeurs afin d'intégrer la bonification de rémunération des salariés du mandataire. C'est faux. Une grille de référence existe et est actualisée régulièrement par la FEPEM (Fédération des particuliers Employeurs). Après avoir mené une enquête précise auprès de tous mes employeurs, je peux assurer que, non seulement aucun travailleur n'est payé en dessous du SMIC, mais qu'ils sont même rémunérés le plus souvent bien au-dessus. La raison en est que les contrats sont passés de gré à gré entre l'employeur et le salarié. Les premiers sont si satisfaits des services rendus qu'ils estiment le tarif horaire net bien trop bas. Ils augmentent donc d'eux-mêmes ce tarif de quelques euros,

pour rendre hommage aux services rendus par ces personnels. Il n'y a donc aucun problème de rattrapage salarial à effectuer au niveau du prestataire. Je tiens à ajouter que le service mandataire a toute sa légitimité dans le paysage.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. C'est l'aide au service mandataire qui est remise en cause.

Mme TAYSSE – Il a été avancé que certains services mandataires du Département ne s'équilibreraient pas.

M. LE PRESIDENT – Il ne faut pas généraliser le fonctionnement de ton instance à toutes les autres. La disparité constatée au niveau des salaires existe également en termes de missions, de résultats et de subventions. C'est pourquoi nous devons questionner le sujet, nous mettre d'accord sur les modalités à appliquer, et repartir sur de nouvelles bases.

Mme TAYSSE – Je conclurai en soulignant que l'avenir des ICA dans ce Département repose aussi entre les mains des Présidents. Ces derniers doivent prendre leurs responsabilités et respecter les termes de la convention scellée avec la collectivité qui porte l'essentiel de la manne budgétaire. Je ne conteste en rien ce point, que je trouve tout à fait normal. Ce qui me chagrine, c'est que les contrats ne soient pas honorés. J'exhorte chacun à le faire.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes d'accord. Nous allons donc monter un groupe de travail, qui se penchera sur la question des ICA dans un premier temps, puis sur la problématique de l'autonomie au sens large dans un second temps, car la question des établissements est complexe et exige de développer une vision globale. Certaines instances ne nous ont encore rien envoyé, sous prétexte qu'elles ne veulent rien demander. Mais des conventions existent et permettent tout de même d'assumer le coût de la masse salariale.

Mme TAYSSE – Si j'avais été Présidente, j'aurais tapé du poing sur la table.

M. LE PRESIDENT – Nous passons au vote.

*La délibération n° 203 relative au soutien à la revalorisation salariale
des métiers de l'aide à domicile
est adoptée par 28 voix pour et 10 abstentions.*

RAPPORT N° 204

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL EN GENDARMERIE

Mme BARTOUT — Merci, Monsieur le Président. Depuis 2007, le Conseil Départemental est acteur d'un large partenariat avec les services de l'État, Police et Gendarmerie, dans le cadre de la prise en charge des situations de violences intrafamiliales. Ce partenariat vise à ne laisser aucune violence déclarée sans réponse, qu'elle soit pénale, sanitaire, ou sociale. En zone police, une intervenante sociale du département assure déjà l'accueil, l'écoute et l'orientation, en amont et en aval, de l'action policière au sein des commissariats de Tulle, Brive et Ussel.

Forts de cette expérience, nous souhaitons aujourd'hui étendre ce dispositif en zone rurale. Pour la zone gendarmerie, nous proposons la mise en place d'une intervenante sociale, à l'instar de l'organisation existante auprès des commissariats. Ce poste permettra un accueil, une écoute et une prise en charge de proximité des personnes confrontées à des violences intrafamiliales sur l'ensemble des territoires du département.

Merci.

La délibération n° 204 relative à la convention de partenariat entre l'Etat et le Conseil Départemental pour la mise en place d'un intervenant social en gendarmerie est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 205

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE 2022

M. LESCURE — Merci, Monsieur le Président. Pour une culture toujours plus proche des territoires et accessible à tous les Corrèziens, le Département apporte un soutien important aux projets et acteurs culturels en Corrèze. Ce soutien sans faille du Département, renouvelé en 2020 et 2021 pour maintenir le lien social et la cohésion territoriale, a été d'autant plus important dans le contexte de la crise sanitaire qui a fortement impacté les acteurs culturels.

Durant ces 2 années de crise, nous avons maintenu les subventions aux associations à un niveau constant pour accompagner nos partenaires locaux. En 2021, il a également été proposé un dispositif exceptionnel, abondé à hauteur de 50 000 €, pour soutenir les acteurs culturels et favoriser le redémarrage de l'activité, notamment auprès des jeunes et des plus fragiles. 84 projets ont bénéficié de cette aide entre février et juin 2021.

Aujourd'hui, nous constatons une nette reprise des projets culturels, au travers notamment du nombre de demandes de subventions culturelles déposées pour 2022 (340), de la qualité et de la densité des projets présentés, du rebond des ateliers d'éducation artistique dans les écoles et collèges, ateliers qui touchent de plus en plus d'élèves.

Dans ce contexte positif et encourageant, je vous propose de poursuivre notre soutien à ce secteur en maintenant pour 2022 la même enveloppe de subventions que les années précédentes à hauteur de 1,517 M€, conformément à la politique conduite depuis 2015.

Afin de donner dès à présent aux associations la visibilité nécessaire pour préparer leurs projets 2022, je vous propose de valider les montants suivants :

- Action culturelle des territoires : 265 000 € ;
- Événements et structures à vocation départementale : 811 000 € ;
- Schéma départemental de développement des enseignements artistiques : 413 000 € ;
- Ateliers d'éducation artistique : 28 000 €.

Merci.

M. COMBES — Je reviens sur le procès qui avait été intenté par les salariés de l'ADDIAM (Agence Départementale de Développement des Initiatives Artistiques et de Médiation) et demande à la majorité ce que cela lui inspire, et quel sera le coût pour le Département.

M. LE PRÉSIDENT – Très honnêtement, je ne me suis pas penché sur le sujet. Le jugement a dû tomber. Je vérifierai.

Merci à toutes et tous pour votre contribution et votre articulation. Qui est favorable ? ...

*La délibération n° 205 relative à la politique culturelle départementale 2022
est adoptée par 30 voix pour et 8 abstentions.*

RAPPORT N° 206

**ACTIONS EN FAVEUR DES COLLÈGES PUBLICS :
DOTATION PRINCIPALE DE FONCTIONNEMENT — EXERCICE 2022**

Mme TAURISSON — Comme il vous a été présenté lors de la commission permanente du 29 octobre dernier, je vous propose d'approuver les dotations de fonctionnement aux 25 collèges publics corréziens, pour un montant de 2 360 650 € au titre de l'exercice 2022.

Pour cette année post-crise sanitaire, nous avons fait le choix de reconduire le montant des dotations attribuées l'an passé, afin de soutenir budgétairement les établissements et d'éviter d'enregistrer des baisses de la dotation principale de fonctionnement pour la majeure partie des collèges, telles qu'elles résulteraient de l'application du calcul en vigueur.

Je vous rappelle que les propositions contenues dans ce rapport ont recueilli l'avis favorable du conseil départemental de l'Éducation nationale le 12 octobre dernier.

Compte tenu de l'augmentation annoncée des coûts de viabilisation, le budget de chaque collège fera l'objet d'un suivi particulièrement attentif tout au long de l'année.

*La délibération n° 206 relative aux actions en faveur des collèges publics :
dotation principale de fonctionnement – Exercice 2022
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 207

COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION — DOTATIONS 2022

Mme TAURISSON — Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Conseil Départemental participe aux dépenses de fonctionnement des établissements privés corréziens sous contrat d'association.

Concernant les 5 collèges privés, placés sous contrat d'association avec l'Etat, il vous est proposé d'allouer les dotations 2022 au titre du fonctionnement et de l'investissement.

En ce qui concerne la dotation de fonctionnement, elle comporte 2 forfaits : l'un pour le personnel et l'autre pour le matériel. Cette dotation représente une enveloppe globale de 839 311 €.

Le Département octroie par ailleurs 3 dotations spécifiques. Il vous est proposé de réserver :

- une enveloppe de 14 000 € pour l'aide au déplacement des élèves pendant le temps scolaire ;
- une enveloppe de 26 000 € concernant d'une part, l'aide à l'équipement informatique pour le développement des technologies d'information et de communication à hauteur de 12 000 € et, d'autre part, une aide aux travaux d'investissement pour un montant de 14 000 €.

Le montant de ces dotations spécifiques est identique à celui de 2021.

Le montant total des crédits mobilisés en faveur des collèges privés sous contrat d'association pour l'année 2022 s'élève donc à 853 311 € en fonctionnement et 26 000 € en investissement.

La délibération n° 207 relative aux collèges privés sous contrat d'association – Dotations 2022 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 101

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2021

M. COMBY — Il s'agit de la Décision Modificative qui fait suite au budget voté par le Conseil Départemental précédent, le 23 avril dernier. Ce sera le premier et unique ajustement comptable de fin d'exercice.

En section de fonctionnement, aucun ajustement n'est proposé concernant les recettes réelles. Pour ce qui est des dépenses, nous proposons un volume global de 894 396 €, qui se décompose en une partie de dépenses revues à la baisse (notamment au niveau du rSa et de la dotation au SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours–), et une partie de dépenses revues à la hausse qui concernent le secteur des routes et bâtiments, les tests et la subvention pour Ambition Santé.

Une particularité est à relever : la régularisation comptable des rattachements rSa de 2019 et 2020. Nous réglons en effet le rSa à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Mutualité Sociale Agricole, dans la limite des recettes de compensation reçues de l'Etat pour les années 2019 et 2020. En conséquence, il reste à régler à ces organismes 6,6 M€ sur 2019 et 9,2 M€ sur 2020. Nous vous proposons une écriture permettant d'inscrire en provision ces rattachements de 2019 et 2020 à hauteur de 15,8 M€. L'impact budgétaire est neutre, mais ce montant sera inscrit en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Concernant l'investissement, une petite modification est à relever au niveau des recettes avec 173 000 € de plus, et au niveau des dépenses avec 173 000 € de versement au SDIS pour le remboursement de ses frais financiers.

Ce rapport vous permet également d'identifier la révision et la clôture de certaines autorisations de programmes et d'engagements, ainsi que des régularisations d'écriture sur les opérations 2021.

*La délibération n° 101 relative à la Décision Modificative n° 1
du budget principal pour l'exercice 2021
est adoptée par 28 voix pour et 10 abstentions.*

RAPPORT N° 102

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE —
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2021

Mme MAURIN — Merci, Président. Avec la mise en œuvre des dispositifs d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) par l'Institut Don Bosco et l'ASEAC (Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence en Corrèze) en 2021, l'activité consacrée à l'accueil des Mineurs Non Accompagnés a largement diminué, permettant au CDEF (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) de se recentrer sur ses missions d'accueil inconditionnel d'urgence.

On relève donc jusqu'au 30 septembre 2021 plus d'accueils d'une durée inférieure à 90 jours : 33 sur les 48 jeunes accueillis, et 6 sur 11 personnes sur le pôle accueil familial.

L'année 2021 a encore été impactée par les effets de la crise sanitaire. Nombre de jeunes n'ont pas pu suivre leur scolarité normalement et il a fallu adapter les prises en charge au quotidien.

Ainsi, la présente Décision Modificative n° 1 permet d'ajuster le volume des charges au vu de la réalité de l'exécution budgétaire, comme suit :

- Dépenses de personnel : — 3 000 € ;
- Frais de structure : + 3 000 €.

Ces ajustements n'induisent pas de modification du montant de la dotation globale allouée par le budget principal du Département.

*La délibération n° 102 relative au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille –
Décision Modificative n° 1 au budget 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 103

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE SANTÉ :
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2021

M. COMBY — Il s'agit d'un ajustement budgétaire concernant le Centre Départemental de Santé, lancé en 2019 à Egletons, Neuvic, Meymac, Ussel et Sornac, et jusqu'en 2021. Ce Centre Départemental de Santé a apporté son soutien à la campagne de vaccination sur les territoires.

Concernant le fonctionnement, il est proposé d'abonder à hauteur de 146 460 € une subvention d'équilibre supplémentaire pour aboutir à une décision modificative de – 311 558 € en dépenses et en recettes.

Concernant l'investissement, nous avons acquis du matériel, aménagé le bus et des locaux. Il est proposé de ramener la subvention d'équilibre, initialement prévue à hauteur de 95 000 €, à 5 000 €, pour aboutir à un investissement de – 90 666 €.

*La délibération n° 103 relative au Centre Départemental de Santé –
Décision Modificative n° 1 au budget 2021
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 104

AUTORISATION D'OUVERTURE DES CRÉDITS DU BUDGET 2022
AVANT LE VOTE DU BUDGET PAR L'ASSEMBLÉE
ET TAUX D'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

M. COMBY — Dans le cas où le budget n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'année concernée, il est nécessaire d'autoriser le président à mandater un quart des crédits en investissement par rapport aux dépenses d'investissement de l'exercice précédent. Concernant le fonctionnement, en revanche, les dépenses peuvent être engagées sans l'autorisation de l'assemblée départementale.

Nous vous proposons d'autoriser le président à mandater 25 % du montant des crédits d'investissement votés au budget 2021, pour l'exercice 2022, sur le budget principal, le budget du centre départemental de l'enfance et de la famille, et le budget du centre départemental de santé « Corrèze santé ».

Par ailleurs, dans ce même rapport, nous devons valider le taux d'évolution des dépenses et des moyens alloués aux établissements sociaux et médico-sociaux, puisque le conseil départemental détermine un objectif annuel d'évolution de ces dépenses, afin d'encadrer le financement apporté à ces établissements, dans les domaines de l'accueil des personnes âgées, des personnes handicapées et de la protection de l'enfance.

L'objectif annuel d'évolution de ces dépenses tient compte de l'analyse des besoins et des moyens de chaque établissement, en lien avec leurs organismes de gestion. Il vous est donc proposé de reconduire à l'identique nos engagements de soutien financier, soit un taux d'évolution de dépenses retenu à 0 % pour assurer le soutien du budget de fonctionnement des établissements, arrêter les prix de journée et la dotation qui leur est allouée.

*La délibération n° 104 relative à l'autorisation d'ouverture des crédits pour le budget 2022
avant le vote du budget par l'Assemblée
et taux d'évolution des établissements sociaux et médico-sociaux
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 105

ADMISSIONS EN NON-VALEUR,
CRÉANCES ÉTEINTES ET REMISES GRACIEUSES

M. COMBY — Les admissions en non-valeur concernent des créances irrécouvrables par Monsieur le Payeur Départemental au titre de l'exercice 2021. Il s'agit soit d'adresses de redevables inconnues, de débiteurs non solvables ou de poursuites difficiles à engager pour des sommes modiques. Pour les admissions en non-valeur, qui concernent essentiellement des créances antérieures à 2018, le montant proposé est de 145 814 €.

Les créances éteintes sont des créances dont l'irrécouvrabilité résulte de procédures de redressement ou de liquidation judiciaire et qui s'imposent à la collectivité. Leur montant est de 29 568 €.

Les remises gracieuses, soit au titre de l'autonomie, soit au titre de l'insertion, sont évaluées à environ 18 000 €.

Au total, le rapport concerne donc 193 454 €. Comme une reprise de provisions intervient à hauteur de 130 570 €, la charge nette pour la collectivité est de 62 884 €.

*La délibération n° 105 relative aux admissions en non-valeur,
créances éteintes et remises gracieuses
est adoptée à l'unanimité.*

RAPPORT N° 106

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Mme DUBOST – Les tableaux des emplois enregistrent tout au long de l’année les créations, suppressions et modifications des emplois de la collectivité. Ceux qui vous sont proposés aujourd’hui prennent acte de l’ensemble des mouvements arrêtés au 30 septembre 2021 et enregistrent pour la collectivité les transformations de postes liées à des réussites aux concours et aux décisions de la Commission d’avancement intervenues le 9 juillet 2021, et des évolutions d’emplois nécessitées par les besoins de fonctionnement des services dans le cadre des emplois autorisés dans la collectivité.

Au titre du Centre Départemental de l’Enfance et de la Famille, plusieurs transformations d’emplois sont prévues pour adapter les postes au fonctionnement des services.

Au titre du Centre Départemental de Santé, une transformation d’emploi est prévue à la Commission d’avancement.

*La délibération n° 106 relative à l’actualisation du tableau des emplois budgétaires
au 30 septembre 2021
est adoptée à l’unanimité.*

RAPPORT N° 107

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Mme CHAMBON – Une ordonnance du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la fonction publique territoriale, oblige les employeurs publics à participer au financement d'une partie de la complémentaire santé et prévoyance souscrite par leurs agents. Cette obligation de prise en charge va s'appliquer progressivement pour les employeurs territoriaux, dès le 1^{er} janvier 2025 pour la participation à la prévoyance, et à compter du 1^{er} janvier 2026 en ce qui concerne la participation à la complémentaire santé.

Le Conseil Départemental de la Corrèze participe déjà, de manière volontariste et depuis plusieurs années, à la prise en charge partielle de la Protection Sociale Complémentaire des agents, sous conditions de revenus.

Dans les prochains mois, la collectivité engagera, dans le cadre de son agenda social, les travaux avec les organisations syndicales représentatives pour préciser la mise en œuvre de cette évolution de la participation à la protection sociale des agents.

Par anticipation du calendrier de mise en œuvre, l'ordonnance citée prévoit une information de l'Assemblée sur ces dispositions avant le 18 février 2022.

Acte est donné sur la délibération n° 107 relative à la participation financière sur la Protection Sociale Complémentaire.

RAPPORT N° 108

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE TÉLÉASSISTANCE : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

M. ARFEUILLERE — Le Département dispose d'un contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance, établi pour 10 ans, depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire est la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, désormais Fondation Partage et Vie. Le rapport d'activité 2020 de délégataire a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 octobre 2021. Fin 2020, Corrèze Téléassistance comptait 6 229 abonnés, soit 150 de plus qu'à la fin 2019. Cette augmentation est essentiellement liée au développement d'une nouvelle offre de téléassistance mobile. Le service a également traité 104 523 alarmes. Outre cette mission de réponse à l'urgence, la plateforme, appréciée de ses utilisateurs, réalise des appels réguliers de convivialité représentant plus de 82 500 appels sur l'année 2020.

La participation financière des abonnés comprend une part pour l'installation, variant de 15 à 90 € par mois et une part pour l'abonnement variant de 18 à 40 € par mois selon le contrat. Cette participation est inchangée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Le Département intervient, quant à lui, par le versement d'une compensation des obligations de service public qui s'est élevée à 920 362 € pour 2020. Durant l'année 2021, cette plateforme a également assuré la prise de rendez-vous des principaux centres de vaccination jusqu'en août 2021.

Acte est donné sur la délibération n° 108 relative à la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du dispositif départemental de téléassistance : rapport d'activité 2020.

RAPPORT N° 109

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES –
COMpte-RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR
À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(ARTICLE L. 3221-11 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

M. COMBY — Nous avons donné, le 1^{er} juillet dernier, délégation de pouvoir au Président pour exécuter et régler les marchés publics et accords-cadres concernant la collectivité. Le Président est tenu de rendre compte de sa délégation au Conseil Départemental, ce qui est effectué à travers le présent rapport, qui n'appelle pas de vote et dont les éléments ont été fournis en annexe.

*Acte est donné sur la délibération n° 109 relative aux marchés publics et accords-cadres –
Compte-rendu de la délégation de pouvoir à Monsieur le Président du Conseil Départemental
(Article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).*

RAPPORT N° 110

MORATOIRE SUR L'ÉOLIEN EN CORRÈZE

Mme BUISSON – Je profite de cette dernière intervention pour souhaiter à mon tour de nouvelles belles aventures à Alexandre MURAT et adresser un message de bienvenue à Christiane AYACHE. Je lui souhaite, ainsi qu'à tous ceux qui ont la chance de servir la Corrèze, une aussi belle histoire avec le Département et ses habitants que celle que j'ai le bonheur de vivre.

Le Département conduit son programme « Corrèze Transition Ecologique » et a fixé des priorités en matière d'énergies renouvelables sur le photovoltaïque, la méthanisation, l'hydroélectricité et l'hydrogène décarboné. Ces priorités ont été définies après une large concertation, et c'est le point fort de la démarche, qui a permis de fédérer tous les acteurs locaux autour d'objectifs communs.

Concernant l'éolien, la Corrèze ne fait pas partie, au vu de ses données anémométriques, des territoires à fort potentiel. Pour autant, face à un besoin d'informations, le Département avait conduit en 2018 une concertation, qui a permis d'établir notamment un guide d'information à destination des élus, des porteurs de projets et des citoyens.

Aujourd'hui, de nouveaux projets émergent, notamment avec des éoliennes de très grande hauteur, pour capter les vents d'altitude. De nombreuses inquiétudes légitimes émanent des Corrèziens au regard de l'impact sur notre patrimoine bâti, paysager, historique et touristique, et d'une façon plus générale, sur le cadre et la qualité de vie en Corrèze.

L'Etat ayant récemment mis en place le Pôle Départemental des Energies Renouvelables, le rapport présenté demande qu'une stratégie collective de développement des énergies renouvelables soit arrêtée au sein de ladite instance, après une large concertation avec tous les acteurs, afin d'éviter une démarche descendante. Dans l'attente de l'établissement de cette stratégie collective, le rapport appelle Madame la Préfète à la mise en place d'un moratoire sur l'implantation d'éoliennes en Corrèze.

*La délibération n° 110 relative au moratoire sur l'éolien en Corrèze
est adoptée par 37 voix pour et 1 abstention.*

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

La séance est levée.

